

## Procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2020

### Secteur Nord-ouest

<b>M. Pierrick ADRIEN</b> <i>Com. de Communes de l'Île-de-Noirmoutier</i>	Présent
<b>M. Fabien GABORIT</b> <i>Com. de Communes de l'Île-de-Noirmoutier</i>	Excusé
<b>Mme. Joëlle CHAIGNEAU</b> <i>Com. de Communes Océan Marais de Monts</i>	Pouvoir à M GRASSET
<b>M. Miguel CHARRIER</b> <i>Com. de Communes Océan Marais de Monts</i>	Excusé
<b>M. Jean-Michel ROUILLE</b> <i>Com. de Communes Océan Marais de Monts</i>	Présent
<b>M. Thomas GISBERT</b> <i>Challans-Gois communauté</i>	Présent
<b>M. Yoann GRALL</b> <i>Challans-Gois communauté</i>	Présent
<b>M. Thierry RICARDEAU</b> <i>Challans-Gois communauté</i>	Pouvoir à M GRALL
<b>M. François PETIT</b> <i>Challans-Gois communauté</i>	Excusé
<b>M. Xavier BERNARD</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présent
<b>Mme. Nicole BOULINEAU</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présente
<b>Mme. Evelyne CHAUVEL</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présente
<b>M. Frédéric FOUQUET</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Pouvoir à Mme BOULINEAU
<b>Mme. Marie-Thérèse MERCERON</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présente

Affiché le 18 décembre 2020

### Secteur Centre

<b>M. Guy AIRIAU</b> <i>Com. de communes de Vie et Boulogne</i>	Présent
<b>M. Jean-Paul GUILBEAU</b> <i>Com. de communes de Vie et Boulogne</i>	Excusé
<b>M. Guy PLISSONNEAU</b> <i>Com. de communes de Vie et Boulogne</i>	Présent
<b>Mme. Sabine ROIRAND</b> <i>Com. de communes de Vie et Boulogne</i>	Pouvoir donné à M Plissonneau
<b>Mme. Anne AUBIN-SICARD</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présente
<b>M. David BELY</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présent
<b>Mme. Cécile DREURE</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Excusée
<b>Mme. Alexandra GABORIAU</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présente
<b>M. Thierry GANACHAUD</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présent
<b>M. Manuel GUIBERT</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présent
<b>Mme. Gisèle SEWERYN</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présente

### Secteur Sud-ouest

<b>M. Patrice PAGEAUD</b> <i>Com. de communes du Pays des Achards</i>	Présent
<b>M. Jean-François PEROCHEAU</b> <i>Com. de communes du Pays des Achards</i>	Pouvoir donné à M PAGEAUD
<b>M. Bruno NOURY</b> <i>Commune de L'Île d'Yeu</i>	Excusé
<b>M. Alain BLANCHARD</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Pouvoir donné à M PERON
<b>Mme Mauricette MAUREL</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présente
<b>M. Loïc PERON</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présent
<b>M. Philippe RUCHAUD</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présent
<b>M. Noël VERDON</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présent
<b>M. Loïc CHUSSEAU</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Excusé
<b>Mme. Sonia GINDREAU</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Présente
<b>M. Joël MONVOISIN</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Pouvoir donné à Mme GINDREAU
<b>M. Jean-Michel THUNE</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Présent

### **Secteur Sud**

<b>M. Pierre CAREIL</b> Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
<b>M. Thierry COUILLAUD</b> Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
<b>M. Jacques GAUTIER</b> Com. de communes Sud Vendée Littoral	Pouvoir donné à M CAREIL
<b>M. Bernard LANDAIS</b> Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
<b>M. Pascal PAQUEREAU</b> Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
<b>M. Stéphane BOUILLAUD</b> SYCODEM Sud Vendée	Présent
<b>M. Jean-Jacques DURAND</b> SYCODEM Sud Vendée	Présent
<b>M. Stéphane GUILLON</b> SYCODEM Sud Vendée	Présent
<b>M. Lionel PAGEAUD</b> SYCODEM Sud Vendée	Présent

### **Secteur Est**

<b>Mme. Anne BIZON</b> <i>SCOM</i>	Excusée
<b>M. Lionel GAZEAU</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>M. Christian GUENION</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>M. Jean-Pierre MALLARD</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>M. Yannick SOULARD</b> <i>SCOM</i>	Présent

## Secteur Nord-est

<b>M. Jean-François FRUCHET</b> <i>Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre</i>	Présent
<b>M. Arnaud PRAILE</b> <i>Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre</i>	Présent
<b>M. Xavier BILLAUD</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts</i>	Présent
<b>M. Jérôme CARVALHO</b> <i>Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts</i>	Pouvoir à M BILLAUD
<b>Mme. Anne BOISTEAU-PAYEN</b> <i>Terres de Montaigu</i> <i>Com. de communes Montaigu-Rocheservière</i>	Présente
<b>M. Anthony BONNET</b> <i>Terres de Montaigu</i> <i>Com. de communes Montaigu-Rocheservière</i>	Présent
<b>M. Claude DURAND</b> <i>Terres de Montaigu</i> <i>Com. de communes Montaigu-Rocheservière</i>	Excusé
<b>M. Damien GRASSET</b> <i>Terres de Montaigu</i> <i>Com. de communes Montaigu-Rocheservière</i>	Présent
<b>Mme. Véronique BESSE</b> <i>Com. de communes du Pays des Herbiers</i>	Présente
<b>M. Jean-Louis LAUNAY</b> <i>Com. de communes du Pays des Herbiers</i>	Excusé
<b>M. Christophe VERONNEAU</b> <i>Com. de communes du Pays des Herbiers</i>	Présent

## Membres associés

<b>Mme. Cécile BARREAU</b> <i>Présidente de la commission consultative du plan</i>	Excusée
<b>Mme. Annick BILLON</b> <i>Sénatrice</i>	Excusée
<b>M. Benoît LACROIX</b> <i>ADEME</i>	Excusé
<b>M. Vincent LARRIEU</b> <i>Trésorier</i>	Présent
<b>M. Didier MANDELLI</b> <i>Sénateur</i>	Excusé
<b>Mme. Anne d'OYSONVILLE</b> <i>Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée</i>	Excusée

# Sommaire

1 – Approbation du procès-verbal .....	6
2 – Administratif .....	7
2-1 Décisions du PRÉSIDENT prises par délégation du comité syndical .....	7
2-1-1 <i>Finances</i> .....	7
2-1-2 <i>Marchés publics</i> .....	7
2-1-3 <i>Ressources humaines</i> .....	11
2-1-4 <i>Affaires juridiques</i> .....	12
2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical.....	12
2-2-1 <i>Bureau du 8 décembre 2020</i> .....	12
2-3 Ressources humaines : transformation d'un emploi de rédacteur en un emploi de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, lié à un avancement de grade .....	13
2-4 Désignation d'un (1) élu référent pour représenter Trivalis au sein du collège des membres actifs du conseil d'administration de Géo Vendée.....	15
3 – Finances.....	16
3-1 Budget 2020 : Décision modificative n°2 .....	16
3-2 Budget 2020 : Ouverture d'Autorisations de Programme (AP) .....	17
3-3 Budget Primitif (BP), grille des prix et contributions 2021 .....	20
3-3-1 <i>Budget Primitif 2021</i> .....	20
3-3-2 <i>Grille des prix 2021</i> .....	27
3-3-3 <i>Contributions 2021</i> .....	29
4 – Communication-Prévention .....	33
4-1 Agenda .....	33
4-2 Plan de communication et de prévention 2021 .....	34
4-3 Actions de communication départementales .....	40
4-3-1 <i>Sondage/comportement éco-responsable des Vendéens</i> .....	40
4-4 Propositions de la commission .....	41
4-4-1 <i>Dématérialisation des informations syndicales à la demande</i> .....	41
5 – Technique .....	42
5-1 PARTIE DÉCHÈTERIES .....	42
5-1-1 <i>Changement de barème Eco-Mobilier de soutiens opérationnels variables 2021</i> .....	42
5-1-2 <i>Programme d'action de communication à destination des agents de déchèteries et des usagers</i> .....	43
5-2 PARTIE TRI.....	46
5-2-1 <i>Démarrage des travaux à VENDÉE TRI</i> .....	46
5-3 PARTIE TRAITEMENT .....	47
5-3-1 <i>Convention de remboursement entre Trivalis et la CC de l'île de Noirmoutier pour prise en charge des travaux de sécurisation incendie de la plateforme de broyage des déchets végétaux</i> .....	47
5-3-2 <i>Convention de remboursement entre Trivalis et la CC Sud Vendée Littoral pour prise en charge des coûts liés à l'ouverture des centres de transfert à Mouzeuil-Saint-Martin et à Angles sur certains jours fériés</i> .....	48
5-4 INFORMATIONS DIVERSES .....	48
5-4-1 <i>Etat d'avancement du projet de collecte séparée des biodéchets des professionnels sur le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i> .....	48
6 – Questions diverses.....	49

Monsieur Grasset salue les présents et les remercie pour leur présence à ce dernier comité syndical de l'année qui se déroule dans des conditions sanitaires identiques à celles du 1<sup>er</sup> décembre. Il s'agit d'un comité syndical important puisque que le premier budget de cette nouvelle mandature va être voté en séance. La présentation de ce budget 2021 sera assez rapide car il est le reflet exact des orientations budgétaires exposées lors du précédent comité syndical. Aucune bonne ou mauvaise surprise n'est venue modifier les projections.

Monsieur Grasset profite de l'évocation du budget pour saluer Monsieur Vincent Larrieu Trésorier et à travers lui, l'étroite collaboration en toute confiance entre ses services et ceux de Trivalis.

Monsieur Grasset indique que ce comité syndical abordera aussi le Plan de communication et prévention 2021. Il s'agit d'un programme riche qui a été débattu la semaine dernière en commission. Un mot d'ordre pour l'année prochaine, produire moins de déchets et surtout moins d'emballages.

Il ajoute que quelques points administratifs et techniques seront abordés, notamment le programme de communication à destination des agents de déchèteries et des usagers, véritable enjeu des prochaines années. Il souhaite mentionner juste un chiffre sorti des caractérisations : sur 47 bennes de tout-venant, 23 % du tonnage pourraient être détournés vers des filières de valorisation au lieu de terminer en enfouissement (soit pratiquement 9 000 tonnes/an).

Monsieur Grasset précise que ce comité syndical sera clôturé par un trimestre intense en décisions. Cette compression du calendrier a été rendu nécessaire par le décalage des élections et des conditions de la crise sanitaire. Il est conscient des difficultés que cette situation a engendrées et du peu de convivialité des rencontres. Il espère vraiment que 2021 permettra ce travail de fond et d'échanges. Un planning de comités syndicaux plus classique avec une réunion par trimestre sera mis en place, la prochaine est fixée au mardi 16 mars 2021 à 9 h 30.

Monsieur Grasset souhaite aussi informer les élus, avant le début du comité syndical, de son élection hier à la tête de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC). Cette présidence est cruciale pour la défense du tri-compostage en France et des projets organiques, dans les prochains mois.

Monsieur Grasset ajoute qu'il a visité vendredi dernier avec certains Vice-président(e)s, le site d'un grand industriel de Sainte-Florence, spécialisé dans la transformation du bois. Cette entreprise de pointe a des besoins de chaleur importants pour son développement. Cet industriel envisage la création d'une chaudière CSR. Monsieur Grasset indique que la production de CSR à Trivalandes pourrait être totalement orientée vers ce site. Si ce projet, qui reste confidentiel, pouvait voir le jour, le syndicat pourrait une fois encore, démontrer la réalité d'une économie circulaire opérationnelle et la solidarité du territoire vendéen.

Monsieur Grasset donne lecture des excusés et des pouvoirs remis :

- Madame Chaigneau-Gauch pouvoir donné à Monsieur Damien Grasset
- Monsieur Thierry Richardeau pouvoir donné à Monsieur Yoann Grall
- Monsieur Frédéric Fouquet pouvoir donné à Madame Nicole Boulineau
- Madame Roirand pouvoir donné à Monsieur Guy Plissonneau
- Monsieur Jean-François Perocheau pouvoir donné à Monsieur Patrice Pageaud
- Monsieur Alain Blanchard pouvoir donné à Monsieur Loïc Péron
- Monsieur Joël Monvoisin pouvoir donné à Madame Sonia Gindreau
- Monsieur Jacques Gautier pouvoir donné à Monsieur Pierre Careil
- Monsieur Jérôme Carvalho pouvoir donné à Monsieur Xavier Billaud

Monsieur Grasset soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du dernier comité syndical.

## **1 – Approbation du procès-verbal**

**Les membres du comité syndical n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre, ce dernier est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Grasset donne la parole à Madame Aubin-Sicard.

Madame Aubin-Sicard félicite Monsieur Grasset pour son élection à la présidence de la FNCC. La partie administrative est peu conséquente aujourd'hui, puisque le dernier comité syndical date de quinze jours. A noter sur la partie marchés, la présentation des décisions prises depuis le 3 mars dernier.

Madame Aubin-Sicard ajoute que Trivalis a le plaisir d'accueillir depuis quelques jours un stagiaire, Monsieur Eloi Lefort. Elle l'invite à se présenter.

Monsieur Lefort salue l'assemblée. Il indique qu'il a vingt ans. Il est en troisième année à Science po à Strasbourg. Après deux années de cours théoriques, il est actuellement à l'étranger en Finlande pour un an. Il est en vacances pour un mois en Vendée et sur cette période, il a souhaité effectuer un stage au sein du syndicat. Il est intéressé entre autres, par les domaines de l'environnement, des énergies. Trivalis lui a semblé être un choix pertinent pour visualiser les enjeux sur les plans national, régional et départemental du traitement des déchets.

## 2 – Administratif

### 2-1 Décisions du PRÉSIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du comité syndical n°D074-COS061020 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président,  
Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

#### 2-1-1 Finances

- Pour procéder à la réalisation et à la gestion active des contrats d'emprunts inférieurs à 4 millions d'euros destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► **À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

#### 2-1-2 Marchés publics

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil européen pour les « marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs » mentionné dans l'avis qui figure en annexe 2 du code de la commande publique (qui est au jour de la présente délibération, de 214 000 euros hors taxe), ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

➡ ***Les décisions prises depuis le 3 mars 2020 sont présentées au comité syndical du 15 décembre 2020. Sont reprises dans les tableaux ci-dessous, les décisions prises par l'ancien président sur la période du 3 mars au 5 octobre 2020, puis du nouveau président à compter du 6 octobre.***

## ANCIEN MANDAT

NOMENCLATURE DU SYNDICAT MIXTE TRIVALIS		
Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène	Illustrations
01	Services de conseil et de support en communication	
02	Services de conception et de réalisation	33 276,00
03	Services d'impression et de diffusion	12 774,50
04	Supports d'information et de communication	
05	Produits, objets, lots	21 740,45
06	Moyens pour la communication événementielle	20 702,50
07	Partenariat institutionnel	
08	Alimentation	2 364,32
09	Assurances	
10	Déplacements	15 100,70
11	Documentation générale et technique	3 420,06
12	Etudes, Assistance et Conseils <i>(hors opérations de construction)</i>	184 190,77
13	Entretien, nettoyage	7 167,76
14	Fêtes et réception	45,45
15	Formation	6 230,00
16	Fournitures administratives	
17	Frais postaux	
18	Hygiène et sécurité	18 562,76
19	Organismes divers	200,00
20	Petit équipement	1 547,85
21	Restauration	31 583,60
22	Mobilier	2 686,84
23	Télécommunications	1 256,24
24	Audiovisuel	1 199,49
25	Impression et reprographie	
26	Equipements informatiques	20 959,03
27	Licences / Logiciels	19 571,31
28	Dématérialisation	10 497,15
29	Services informatiques	6 674,00
30	Parc automobile	145,83
31	Bâtiment (siège de Trivalis)	35 469,06
32	Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)	703,69
33	Matériels, machines et équipements	19 241,13
34	Services liés à la pollution et aux nuisances	
35	Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance	9 814,26
36	Services de transport et/ou de traitement	76 454,47
37	Prestations de services sur déchèteries	
38	Services de traitement et/ou de valorisation	
39	Exploitation des équipements de traitement	26 830,00
40	Non-Conformité	14 833,53
41	Activité Compostage	212,50
42	Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments	67 779,93
43	Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures	24 285,75
44	VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)	12 342,43



LES OPERATIONS		
2016_OPE02	Aménagement des alvéoles A7 à A9 et travaux de reprise éventuelle d'une partie du réseau de collecte des lixiviats des alvéoles A1 à A6 et réhabilitation des alvéoles A5 à A8 ISDND Ste-Flaive-des-Loups	6 700,00
2016_OPE07	Création d'un centre de transfert de déchets ménagers La Boissière de Montaigu	12 568,00
2019_OPE02	Reprise étanchéité anciens casiers Tallud-Sainte-Gemme	345,00
2019_OPE05	Réhabilitation du casier CB5 Saint-Christophe-du-Ligneron	25 568,00
LES AVENANTS		
<b>Avenants pris en application de l'article 1 II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19</b>		
2019_M171 Lot 1 Avenant 3	Prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts sur le département de la Vendée - Lot 1 : Prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts de déchets verts	Ajout de lignes de prix
2019_M017 Avenant 1	Prestation de tri des emballages	Changement RIB
2017_M234 Lot 2 Avenant 2	Prélèvements et analyses dans le cadre du suivi d'exploitation des équipements de Trivalis : Air-Eau-Sol-Compost-Bruit - Lot 2 : Prestations de prélèvements, d'acheminements des échantillons et d'analyses chimiques et bactériologiques des effluents, des eaux superficielles et profondes et des boues	Ajout de lignes de prix
<b>Avenants pris en application de la délégation d'attributions du Comité syndical au Président</b>		
2016_M005 Avenant 1	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'alvéoles et à l'aménagement d'un accès au bassin eaux pluviales (EP) Nord sur l'ISDND de Saint-Christophe-du-Ligneron	Changement RIB
2016_M361 Avenant 2	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et à la réhabilitation d'alvéoles sur l'ISDND des Pineaux	Changement RIB
2016_M074 Avenant 1	Maîtrise d'oeuvre relative à la création d'un centre de transfert de déchets ménagers sur le secteur Nord Est Vendée	12 289,03
2015_M221 Lot 2 Avenant 4	Services d'assurances pour le syndicat mixte Trivalis Lot 2 : Assurances des responsabilités et risques annexes	272,7
2019_M052 Avenant 1	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réaménagement de la voie d'accès au pôle environnemental Trivalandes	25 832,00
LES DECLARATIONS SANS SUITE		
2020_M064	Prise en charge, transport et valorisation du flux papier et prestation d'exploitation du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin	<i>motif d'intérêt général lié à la disparition du besoin</i>

## NOUVEAU MANDAT

NOMENCLATURE DU SYNDICAT MIXTE TRIVALIS		
Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène	Illustrations
01	Services de conseil et de support en communication	
02	Services de conception et de réalisation	2 016,00
03	Services d'impression et de diffusion	15 218,73
04	Supports d'information et de communication	
05	Produits, objets, lots	67,25
06	Moyens pour la communication événementielle	31 996,64
07	Partenariat institutionnel	
08	Alimentation	759,81
09	Assurances	
10	Déplacements	258,40
11	Documentation générale et technique	995,42
12	Etudes, Assistance et Conseils ( <i>hors opérations de construction</i> )	22 875,34
13	Entretien, nettoyage	18,30
14	Fêtes et réception	860,00
15	Formation	320,00
16	Fournitures administratives	
17	Frais postaux	
18	Hygiène et sécurité	3 405,26
19	Organismes divers	2 437,50
20	Petit équipement	270,64
21	Restauration	-
22	Mobilier	-
23	Télécommunications	1 934,00
24	Audiovisuel	-
25	Impression et reprographie	
26	Equipements informatiques	13 741,88
27	Licences / Logiciels	30 625,80
28	Dématérialisation	-
29	Services informatiques	-
30	Parc automobile	-
31	Bâtiment (siège de Trivalis)	840,64
32	Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)	-
33	Matériels, machines et équipements	13 312,29
34	Services liés à la pollution et aux nuisances	
35	Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance	5 446,00
36	Services de transport et/ou de traitement	4 990,34
37	Prestations de services sur déchèteries	
38	Services de traitement et/ou de valorisation	
39	Exploitation des équipements de traitement	1 342,00
40	Non-Conformité	2 787,63
41	Activité Compostage	650,00
42	Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments	45 990,85
43	Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures	36 274,50
44	VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)	20 630,00

LES OPERATIONS		
2019_OPE05	Réhabilitation du casier CB5 Saint-Christophe-du-Ligneron	1 516,25

### 2-1-3 Ressources humaines

- Pour prendre toute décision concernant la formation.

► **À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3-I-1° et 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit par convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, pour la mise à disposition d'agents contractuels en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, en vue d'assurer des missions temporaires, en vue de pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou en vue d'affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet. (Article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),

► **À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour prendre toute décision concernant le recrutement d'apprentis dans le respect de la réglementation en vigueur, et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► **À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour prendre toute décision concernant l'accueil de stagiaires de l'enseignement dans le respect de la réglementation en vigueur, et signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► **À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

➡ ***Accueil d'un stagiaire, Monsieur Eloi LEFORT, du 14 au 22 décembre, étudiant en 3<sup>ème</sup> année d'IEP à Strasbourg, objet du stage : la gestion et le traitement des DMA en Vendée***

- Pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux. La notion de mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt du syndicat et avec l'autorisation expresse du président. L'ordre de mission individuel ou collectif, sera établi préalablement au déplacement et devra comporter le nom du ou des élus désignés, la date, le motif du déplacement, le lieu de mission et le mode de transport.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

➡ *Pas de décision prise dans ce domaine*

### 2-1-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

➡ *Pas de nouvelle décision prise dans ce domaine*

## 2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du comité syndical n°D075-COS061020, en date du 6 octobre 2020, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

### 2-2-1 Bureau du 8 décembre 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 8 décembre.



**Trivalis**  
ESPERANCE - INCANDESCENCE - SOC - DÉCHÈTE

Bureau syndical  
8 décembre 2020

2020\_M307 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée »

- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Marché unique
- Technique d'achat : Accord-cadre mono-attributaire, conclu sans minimum ni maximum, s'exécutant par bons de commande
- Durée du marché : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 1 groupement d'entreprises a remis une proposition : BRANGEON Environnement / Transports BRANGEON
- Proposition de la CAO :  
Déclaration des offres de base et variante, respectivement inacceptable et irrégulière  
Autorisation pour relancer le marché en procédure avec négociation



### 2020\_M315 « Etude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDEE TRI – et assistance à maîtrise d'ouvrage »

- **Procédure** : Appel d'offres ouvert
- **Marché non alloté à tranches** :
  - **Tranche Ferme** : Réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental
  - **Tranche Optionnelle** : Assistance au Maître d'ouvrage dans la rédaction et le suivi du marché global de performance
- 6 propositions ont été remises :
  - ARTELIA
  - INDDIGO en groupement avec ERGONEA
  - ANTEA en groupement avec Me LAFAY
  - TRIDENT en groupement avec BRG & Avocats
  - SAGE ENGINEERING en groupement avec PARME Avocats et AT & E
  - SETEC ENVIRONNEMENT en groupement avec FINANCE CONSULT
- **Décision d'attribution de la CAO** : ARTELIA pour un montant contractuel de 249 100,00 € HT réparti comme suit :
  - Tranche ferme : 85 900,00 € HT
  - Tranche optionnelle : 163 200,00 € HT



### 2020\_M418 « Travaux d'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers »

- **Procédure** : Procédure adaptée
- **Maître d'œuvre** : cabinet INDDIGO en groupement avec AREST
- **1<sup>ère</sup> consultation allotie comme suit** :
  - Lot 1 : Terrassement - VRD - Espaces verts - Cuve - Signalétique
  - Lot 2 : Gros Œuvre – Charpente – Bardage - Couverture
  - Lot 3 : Ensemble Portes Industrielles - Serrurerie
  - Lot 4 : Electricité - Courant fort – Courant faible
  - Lot 5 : Défense incendie - Plomberie – CVC => **Aucune offre remise**
  - Lot 6 : Peinture - Marquage portes indus. => **Aucune offre remise**
- **Proposition d'attribution de la CAO**
  - Lot 1-(05) à la société VFE pour un montant contractuel de 459 960,00 € HT – engagement d'une négociation
  - Lot 2-(06) à la société SPIDE CHAUVEAU pour un montant contractuel de 11 882,69 € HT



L'ensemble des décisions prises lors du bureau du 8 décembre est annexé à ce procès-verbal.

## 2-3 Ressources humaines : transformation d'un emploi de rédacteur en un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, lié à un avancement de grade

Compte tenu des besoins de l'établissement, il est proposé aux membres du comité syndical la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe lié à un avancement de grade, et associé aux fonctions de responsable du pôle comptabilité et finances.

L'emploi de rédacteur devenu vacant après avancement sera supprimé ultérieurement par décision du comité syndical.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de responsable du pôle comptabilité-finances,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- créer l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le comité syndical :

- crée l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

SYNDICAT TRIVALLIS - PROPOSITION DE NOMBRE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE SYNDICAL DU 15/12/2020									
date délibération	réf délibération	Emploi / Grade	Durée hebdo	Service	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste créé		
							Emplois créés	Propositions de CDI du 15/12/2020	Emplois pourvus
<b>Filière administrative</b>									
29/01/2003 14/01/2020	D03-07 D010-BUR140120*	* Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel de DGS	35h	Direction	Directeur(rixe) générale(s) des services		1+1*		1+1*
15/01/2013	D013-BUR150113	Directeur territorial	35h	Finances / Informatique-logistique	Chef de service finances, informatique et logistique		1		1
08/02/2013	D163-BUR081013	Rédacteur principal	35h	Administration générale et affaires juridiques	Chef de service administration générale et affaires juridiques		1		1
28/11/2001	D01-32	Attaché en CDI	35h	Communication / Prévention	Chef de service prévention et communication		1		1
<b>TOTAL Catégorie A</b>							3+1*		3+1*
10/12/2013	D199-BUR101213	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	Communication / Prévention	Adjoint(e) au responsable de service communication et prévention, responsable du		1		1
12/12/2017	D194-BUR121217		35h	Administration générale et affaires juridiques (MP)	Responsable du pôle commande publique		1		1
13/04/2015	D062-BUR130415		35h	Contrôle de gestion	Contrôleur(leur) de gestion		1		1
15/01/2019	D011-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (AJ)	Chargé(e) des affaires juridiques		1		1
15/01/2019	D012-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (RH)	Responsable du pôle RH		1		1
15/01/2019	D013-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (AG)	Chargé(e) de l'administration générale		1		1
20/03/2014	D061-BUR200314	Rédacteur	35h	Finances / Informatique-logistique	Responsable du pôle finances		1	+1	0
20/03/2014	D061-BUR200314	Rédacteur	35h	Finances informatique-logistique	Responsable du pôle finances		1		1
<b>TOTAL Catégorie B</b>							7	+1	7
18/02/2014	D037-BUR180214		35h	Administration générale et affaires juridiques (RH)	Chargé(e) des RH		1		1
10/01/2018	D077-BUR100718		35h	Technique	Assistante(s) de direction		1		1
02/05/2017	D078-BUR020517		35h	Technique	Assistante(s) administratif(ive) et technique du pôle traitement		1		1
15/05/2018	D085-BUR150518		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		1		1
15/05/2018	D086-BUR150518		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		1		1
12/12/2017	D195-BUR121217		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		1		1
12/12/2017	D195-BUR121217		35h	Technique	Assistante(s) administrative		1		1
14/01/2020	D009-BUR140120		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		1		1
11/02/2008	D08-208		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de l'accueil		1		1
05/10/2015	D121-BUR051015		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de la comptabilité		1		1
27/05/2003	D03-21		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		1		1
04/07/2017	D119-BUR040717	Adjoint administratif	35h	Administration générale et affaires juridiques (MP)	Chargé(e) de la commande publique		1		1
<b>TOTAL Catégorie C</b>							12		12
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							24+1*		23+1*
<b>Filière technique</b>									
08/12/2014	D213-BUR081214	Ingénieur en chef	35h	Technique	Chef de service technique		1		1
18/12/2010	D10-222		35h	Contrôle de gestion	Contrôleur(leur) de gestion		1		1
07/02/2017	D023-BUR070217	Ingénieur principal	35h	Technique	Responsable du pôle IT		1		1
07/11/2018	D148-BUR071118	Ingénieur	35h	Technique	Responsable du pôle traitement		1		1
<b>TOTAL Catégorie A</b>							4		4
09/04/2013	D067-BUR090413		35h	Technique	Responsable du pôle déchèteries		1		1
07/12/2015	D159-BUR071215		35h	Technique	Technicien(ne) pôle tri		1		1
07/12/2015	D149-BUR071215		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		1		1
18/02/2014	D035-BUR180214		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		1		1
05/09/2017	D139-BUR050917		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de communication		1		1
15/12/2006	D06-287		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de prévention		1		1
17/12/2006	D08-216		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de prévention		1		1
07/10/2014	D182-BUR071014		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de communication		1		1
07/11/2016	D144-BUR071116		35h	Technique	Technicien(ne) pôle déchèteries		1		1
07/10/2016	D143-BUR071016		35h	Finances / Informatique-logistique	Responsable pôle informatique et logistique		1		1
<b>TOTAL Catégorie B</b>							10		10
02/07/2019	D063-BUR020719	Agent de maîtrise		Technique	Ambassadeur(rixe) du tri - référent candidat(e) 09/01/2020		1		0
12/12/2017	D197-BUR121217		35h	Finances / Informatique-logistique	Assis tant(e) informatique et logistique		1		1
15/01/2019	D014-BUR150119	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri référent(e)		1		1
04/12/2016	D134-BUR041216		35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri		1		1
05/09/2016	D110-BUR050916	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri		1		1
10/01/2018	D079-BUR100718		35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri - référent candidat(e) 09/01/2020		1		0
10/01/2018	D080-BUR100718		35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri		1		1
10/01/2018	D078-BUR100718		35h	Technique	Ambass adeur(rixe) du tri		1		1
24/08/2010	D10-103		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		1		1
07/05/2019	D056-BUR070519		35h	Technique	Assis tante(s) technique pôle déchèteries		1		1
<b>TOTAL Catégorie C</b>							10		10
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>							24		22
<b>TOTAL DES EFFECTIFS DE TRIVALLIS</b>							48+1*		45+1*

## **2-4 Désignation d'un (1) élu référent pour représenter Trivalis au sein du collège des membres actifs du conseil d'administration de Géo Vendée**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,

Vu l'installation du comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère à l'association Géo Vendée

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de l'association Géo Vendée par un (1) de ses membres.

Considérant que le 20 octobre dernier, le comité syndical a désigné Madame Véronique BESSE, 3ème Vice-présidente de Trivalis, pour représenter le syndicat au sein de Géo Vendée. Toutefois, Madame Véronique BESSE, du fait de ses fonctions, souhaite renoncer à ce poste de représentant de Trivalis au sein de Géo Vendée.

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation d'un (1) délégué pour représenter Trivalis au sein du collège des membres actifs du conseil d'administration de Géo Vendée.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de l'organisme extérieur après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur Grasset indique que la représentation de Trivalis au sein du conseil d'administration de Géo Vendée lui a semblé importante. Trivalis travaille déjà avec Géo Vendée sur la partie déchèteries.

Monsieur Calonnec ajoute que depuis un peu plus d'un an, le syndicat a développé avec Géo Vendée un Observatoire des déchets. D'autres développements sont envisagés. Géo Vendée souhaite conforter cette expérience pour la proposer et la présenter à d'autres partenaires comme un outil opérationnel. L'Observatoire des déchets développé en partenariat avec Géo Vendée a été présenté le Conseil Régional qui a semblé intéressé par l'outil. D'autres projections très intéressantes de l'Observatoire sont à étudier.

Monsieur le Président informe qu'est candidat pour représenter Trivalis au sein de Géo Vendée.

Monsieur Yoann GRALL, 8<sup>ème</sup> Vice-président référent prévention et redevance incitative.

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

Monsieur Yoann GRALL représentera Trivalis au sein du conseil d'administration de Géo Vendée.

Monsieur Grasset donne la parole à Monsieur Plissonneau.

Monsieur Plissonneau présente l'ordre du jour de la partie Finances. Il souligne que sur le point budget 2021, il n'y a pas eu de changements majeurs tant sur les dépenses que les recettes par rapport à la présentation détaillée effectuée lors du dernier comité syndical.

## 3 – Finances

### 3-1 Budget 2020 : Décision modificative n°2

Il est indiqué que dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020 et en vue de la clôture qui approche, la décision modificative n°2 proposée porte :

#### En fonctionnement

- Intégration des crédits pour le rattachement des régularisations de contributions 2020
- Ajustement des crédits d'exploitation au titre de 2020
- Intégration de recettes diverses

#### En investissement

- Inscription de crédits pour les opérations patrimoniales (en dépense et en recette)
- Ajustement des crédits de paiements
- Mise à jour des autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1<sup>er</sup> & 3.2,  
 Considérant le Budget Primitif 2020 adopté le 17 décembre 2019 par le comité syndical de Trivalis,  
 Considérant le Budget Supplémentaire 2020 adopté le 3 mars 2020 par le comité syndical de Trivalis,

Considérant la Décision modificative de crédits n°1 adoptée le 20 octobre 2020 par le comité syndical de Trivalis,

Considérant l'exécution budgétaire 2020 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2020 :

042, certains amortissements ne vont pas se réaliser en raison de la COVID-19. Des réalisations de chantiers se sont décalées sur 2021, d'où la diminution du montant.

74, il s'agit de deux conventions signées avec la CC Ile de Noirmoutier et avec la CC Sud Vendée Littoral.

#### FONCTIONNEMENT

	CHARGES	PRODUITS
<b>011 - Charges à caractère général</b>	- <b>870 000,00 €</b>	
611 - Contrats de prestations de services	- 870 000,00 €	
<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>68 000,00 €</b>
6479 - Remboursements sur autres charges sociales		68 000,00 €
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	
7498 - Reversements sur dotations et participations	1 500 000,00 €	
<b>042 - Amortissements</b>	- <b>500 000,00 €</b>	- €
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations	- 500 000,00 €	
<b>74 - Dotations et participations</b>		<b>62 000,00 €</b>
74758 - Participations autres groupements		62 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>



## INVESTISSEMENT

	CHARGES	PRODUITS
<b>Non Affecté</b>	<b>1 000,00 € -</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>040 - Amortissements</b>	<b>- € -</b>	<b>500 000,00 €</b>
2804112 - Amort.- Bâtiments et installations		- 500 000,00 €
<b>16 - Emprunts</b>		<b>- €</b>
1641 - Remboursement en capital	1 000,00 €	- €
<b>1001 - Compostage</b>	<b>818 000,00 €</b>	<b>1 185 000,00 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>1 185 000,00 €</b>	<b>1 185 000,00 €</b>
2031 - Frais d'étude		1 184 000,00 €
2033 - annonces et insertion		1 000,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	1 000,00 €	
2313 - Constructions (en cours)	480 000,00 €	
2315 - Autres installations, matériel et outillage techniques	704 000,00 €	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- 367 000,00 €</b>	
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	- 367 000,00 €	
<b>1003 Enfouissement</b>	<b>- 64 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
2313 - Constructions (en cours)	30 000,00 €	
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		30 000,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>- 94 000,00 €</b>	
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	- 94 000,00 €	
<b>1006 - Transfert</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>
2031 - Frais d'étude		40 000,00 €
2033 - annonces et insertion		5 000,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	15 000,00 €	
2313 - Constructions (en cours)	70 000,00 €	
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		40 000,00 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>		<b>40 000,00 €</b>
1318 - Autres subv. d'invest.		40 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>840 000,00 €</b>	<b>840 000,00 €</b>

2312, correspond aux travaux reportés de la voirie du TMB à Saint Christophe-du-Ligneron.

2158, travaux brûleur de la torchère reportés sur 2021.

1318, ensemble de la subvention Ecofolio perçue pour les centres de transfert.

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**- Approuve les modifications de crédits proposées par le Président.**

### 3-2 Budget 2020 : Ouverture d'Autorisations de Programme (AP)

Dans le cadre de la gestion des aménagements pluriannuels il est proposé au comité syndical de créer trois autorisations de programme relatives aux ISDND des Pineaux, à Sainte Flaive-des-Loups et à Trivalandes et d'actualiser l'autorisation de programme n°15.

- *Création de l'Autorisation de programme n° 16*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés ;

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets.

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer sur la création d'une autorisation de programme n°16 portant sur l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à 8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron et la répartition des crédits de paiement suivante :

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP prévisionnels 2020	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels au-delà de 2021
2 054 000,00 €	232 000,00 €	222 000,00€	1 600 000,00€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**Approuve la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.**

- *Création de l'Autorisation de programme n° 17*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés ;

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets.

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer sur la création d'une autorisation de programme n°17 portant sur l'aménagement des alvéoles CB10 à 12, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB8 à 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups et la répartition des crédits de paiement suivante :

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP prévisionnels 2020	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels au-delà de 2021
1 560 000,00 €	0,00 €	420 000,00€	1 140 000,00€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**- Approuve la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.**

- *Création de l'Autorisation de programme n° 18*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés ;

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets.

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer sur la création d'une autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation des alvéoles CB9 et 10 de l'ISDND implantée sur la commune de Les Pineaux et la répartition des crédits de paiement suivante :

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP prévisionnels 2020	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels au-delà de 2021
1 230 000,00 €	50 000,00 €	740 000,00€	440 000,00€

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**- Approuve la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.**

- *Actualisation de l'Autorisation de programme n° 15*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération n° D109-COS161018 du 16 octobre 2018 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR) ;

Vu la délibération n° D162-COS181218 du 18 décembre 2018 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR) ;

Vu la délibération n° D138-COS171219 du 17 décembre 2019 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR) ;

Considérant le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée qui prévoit notamment la mise en place d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération pour la réduction de l'enfouissement des déchets.

Considérant la réalisation dans ce cadre d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération (CSR) – anciennement dénommé « Combustible Solide de Récupération » - implanté sur la commune de Sainte Christophe du Ligneron, prévu par l'autorisation de programme n°15,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP, au vu de l'ajustement de la tranche optionnelle n°2 du marché global de performance 2016\_M042 (avenant n°3, + 1 165 302,01€), de la réalisation d'études complémentaires ainsi que du recalcul des révisions de prix.

Considérant de plus la nécessité de mettre à jour les montants de CP 2020, au vu de l'exécution budgétaire ;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°15 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
14 520 000,00 €	2 310 000,00€	16 830 000,00 €

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/19	CP prévisionnels 2020	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels au-delà de 2021
16 830 000,00 €	645 110,40 €	722 279,35 €	366 015,00 €	15 096 595,25 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.

### 3-3 Budget Primitif (BP), grille des prix et contributions 2021

Les orientations budgétaires 2021 ont été présentées au comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre.

Le Budget Primitif est soumis à l'approbation du comité syndical du 15 décembre.

Peu de modifications sont intervenues entre le Débat des Orientations Budgétaires et le BP.

Le budget prévisionnel se structure ainsi comme suit.

#### 3-3-1 Budget Primitif 2021

##### A) FONCTIONNEMENT : 54 942 109 €

- **Dépenses**

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
002-Résultat de fonctionnement reporté	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 549 115 €
011-Charges à caractère général	37 112 653 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	3 017 440 €
65-Autres charges de gestion courante	967 632 €
66-Charges financières	1 425 269 €
67-Charges spécifiques	50 000 €
68-Dotations aux provisions et dépréciations	820 000 €
014-Atténuations de produits	- €
	<b>54 942 109 €</b>

### Décomposition des charges

- **Exploitation : 34 476 971 €**

*Dont Transport :* 9 180 840 €  
*Dont locations :* 592 035 €  
*Dont TMB :* 4 227 410 €  
*Dont Ultimes (hors TGAP) :* 4 007 619 €  
*Dont TGAP :* 3 314 852 €  
*Dont Transfert :* 2 758 745 €  
*Dont VENDÉE TRI :* 4 861 003 €  
*Dont Traitement Déchèteries :* 4 906 503 €

- **Charges sur ouvrages : 12 935 292 €**

*Dont amortissements :* 11 399 115 €  
*Dont taxes foncières :* 383 529 €  
*Dont analyses :* 398 197 €

- **Charges financières ouvrages : 2 722 769 €**

*Dont intérêts dette :* 1 375 769 €  
*Dont accueil ISDND :* 515 000 €  
*Dont provisions financières :* 820 000 €

- **Reversements EPCI : 150 000 €**

- **Trivalis : 4 657 077 €**

*Dont Ressources Humaines :* 3 259 540 €

• **Recettes**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
002-Résultat de fonctionnement reporté	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 952 590 €
013-Atténuations de charges	57 200 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 331 699 €
74-Dotations et participations	47 089 373 €
75-Autres produits de gestion courante	84 856 €
76-Produits financiers	376 391 €
77-Produits spécifiques	50 000 €
78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €
	<b>54 942 109 €</b>

### Décomposition des Produits

- **Exploitation : 5 945 457 €**

*Dont Entente Intercommunale :* 1 346 654 €  
*Dont reventes :* 4 598 803 €

- **Soutiens : 14 216 215 €**

*Dont CITEO :* 13 663 227 €

- **Produits sur ouvrages : 2 278 165 €**  
*Dont Reprise des subventions : 1 943 590 €*

- **Produits financiers : 376 391 € €**

- **Trivalis : 834 013 €**  
*Dont Ressources humaines : 513 200 €*

- **Contributions : 31 162 960 €**  
*Dont Charges : 49 392 064 €*  
*Dont Reventes : - 4 513 785 €*  
*Dont Soutiens : - 13 715 318 €*

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

- **Présentation par fonction**

**Rappel des principales fonctions utilisées par le syndicat :**

Code 022	Actions de communication	Code 7211	Actions de prévention
Code 021	Charges de personnel	Code 7213	Tri et traitement
Code 020	Administration		

**Dépenses**

		FONCTIONS					
		020	021	022	7211	7213	Total général
Chapitres	011 - Charges générales	580 370 €	49 500 €	212 127 €	279 570 €	35 907 971 €	37 029 538 €
	012 - Charges de personnel		3 017 440 €				3 017 440 €
	042 - Amortissements	150 000 €				11 399 115 €	11 549 115 €
	65 - Autres charges	49 700 €	182 600 €	26 270 €	10 000 €	782 177 €	1 050 747 €
	66 - Charges financières	49 500 €				1 375 769 €	1 425 269 €
	67 - Charges exceptionnelles	50 000 €					50 000 €
	68 - Provisions					820 000 €	820 000 €
<b>Total général</b>		<b>879 570 €</b>	<b>3 249 540 €</b>	<b>238 397 €</b>	<b>289 570 €</b>	<b>50 285 032 €</b>	<b>54 942 109 €</b>

**Recettes**

		FONCTIONS				
		020	021	7211	7213	Total général
Chapitres	013 - Atténuation de charges		57 200 €			57 200 €
	042 - Reprise des subventions	9 000 €			1 943 590 €	1 952 590 €
	70 - Produits des services		366 000 €		4 965 699 €	5 331 699 €
	74 - Participations	17 500 €	90 000 €	244 313 €	46 737 560 €	47 089 373 €
	75 - Autres produits				84 856 €	84 856 €
	76 - Produits financiers				376 391 €	376 391 €
	77 - Produits exceptionnels	50 000 €				50 000 €
<b>Total général</b>		<b>76 500 €</b>	<b>513 200 €</b>	<b>244 313 €</b>	<b>54 108 096 €</b>	<b>54 942 109 €</b>

**B)**

## INVESTISSEMENT : 16 282 450 €

Pas de modification par rapport aux éléments détaillés dans le cadre du DOB.

### Dépenses

		Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	- €		570 900 €	1 435 000 €	<b>2 005 900 €</b>
	1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	30 000 €		497 000 €	4 762 000 €	<b>5 289 000 €</b>
	1005 - TRI DES EMBALLAGES	208 500 €		- €	- €	<b>208 500 €</b>
	1006 - CENTRE DE TRANSFERT	- €	70 000 €	283 000 €	40 000 €	<b>393 000 €</b>
	1008 - CSR	366 015 €		- €	- €	<b>366 015 €</b>
	NON AFFECTE	32 500 €		230 000 €	- €	<b>262 500 €</b>
	<b>Total</b>	<b>637 015 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>1 580 900 €</b>	<b>6 237 000 €</b>	<b>8 524 915 €</b>
<b>DEPENSES HORS EQUIPEMENTS</b>			<b>5 813 945 €</b>			
	16					
	40		<b>1 943 590 €</b>			
			<b>7 757 535 €</b>			

### Recettes

Chapitre	montant par chapitre
Chapitre 16	<b>4 733 335 €</b>
Chapitre 040	<b>11 549 115 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 282 450 €</b>

Il est indiqué qu'il n'y a pas à ce stade de subvention d'inscrite pour les projets à venir. Les demandes de subvention ont été effectuées mais leur étude insuffisamment avancée pour être inscrites au budget primitif.

Monsieur Grasset ajoute que sur la partie compostage, les montants ont été intégrés jusqu'à fin mai, puisque le syndicat va proposer aux collectivités de travailler sur un groupement de commandes qui permettra de bénéficier de tarifs attractifs. Les collectivités effectueront leurs commandes en direct auprès du prestataire retenu. Cela sera opérationnel au second semestre 2021.

Opération	ouvrage	Libellé	Nouveaux crédits	Crédits de paiement	Total général
<b>1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS</b>					
	<b>TMB TRIVALANDES</b>	Travaux divers	15 000 €		15 000 €
		SPS, CT, Géotech voie d'accès extérieure	20 000 €		20 000 €
		Aménagement voie d'accès Trivalandes	675 000 €		675 000 €
		Reprise partielle urgente voirie interne Trivalandes (expertise voirie)	25 000 €		25 000 €
		Reprise voirie interne (frais remboursé dans le cadre de l'expertise)	640 000 €		640 000 €
	<b>TMB TRIVALLONNE</b>	Travaux divers	15 000 €		15 000 €
		Plan odeurs : végétalisation des abords	50 000 €		50 000 €
		acquisition foncière sur l'Est du TMB	10 000 €		10 000 €
		déplacement et aménagement case à verre	50 000 €		50 000 €
		Chargeuse	250 000 €		250 000 €
	<b>PLATEFORME compostage Givrand</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage Ste Anne</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage Dompiere</b>	nouvel abri + travaux électriques	3 000 €		3 000 €
	<b>PLATEFORME compostage Clouzeaux</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage Grosbreuil</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage Talmont</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage Foussais Payré</b>	divers	700 €		700 €
	<b>PLATEFORME compostage St Philbert</b>	divers	700 €		700 €
	<b>COMPOSTEUR INDIVIDUEL</b>	Compostage individuel (jusque fin mai)	200 000 €		200 000 €
		bioseaux	20 000 €		20 000 €
	<b>PAVILLON DE COMPOSTAGE</b>	acquisition	28 000 €		28 000 €
<b>Total 1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS</b>			<b>2 005 900 €</b>		<b>2 005 900 €</b>
<b>1003 - ENFOUISSEMENT</b>					
	<b>ISD Givrand</b>	Achat cuve charbon actif	25 000 €		25 000 €
	<b>ISD Saint-Christophe</b>	Réhabilitation CB7		200 000 €	200 000 €
		Travaux divers (tranchées, bavettes)	15 000 €		15 000 €
		Mise en service d'une unité de valorisation électrique des biogaz	720 000 €		720 000 €
		Fourniture d'un brûleur et adaptation biochaude	94 000 €		94 000 €
		MOE réhabilitation CB7		16 000 €	16 000 €
		SPS, CT réhabilitation CB7		6 000 €	6 000 €
		Gravats pour travaux (3000 T)	40 000 €		40 000 €
	<b>ISD Talmont</b>	Pont bascule	70 000 €		70 000 €
	<b>ISD Sainte-Flaive-des-Loups</b>	Travaux divers (tranchées, bavettes)	15 000 €		15 000 €
		Mise en service d'une unité de valorisation électrique des biogaz	920 000 €		920 000 €
		MOE aménagement CB10 et CB11		60 000 €	60 000 €
		SPS, CT aménagement CB10 et CB11		10 000 €	10 000 €
		Gravats pour travaux (3000 T)	40 000 €		40 000 €
		Aménagement CB10 et CB11 (CB10 est en bout de ligne)		350 000 €	350 000 €
		réhabilitation CB7 (à annuler)		245 000 €	245 000 €
		Fourniture d'un brûleur et adaptation biochaude	88 000 €		88 000 €
	<b>ISD Les Pineaux</b>	Réhabilitation CB7		200 000 €	200 000 €
		Travaux divers (tranchées, bavettes)	15 000 €		15 000 €
		MOE et SPS reprise couverture des deux premières alvéoles de stockage	5 000 €		5 000 €
		Travaux reprise couverture des deux premières alvéoles de stockage	60 000 €		60 000 €
		Gravats pour travaux (3000 T)	40 000 €		40 000 €
		Création CB9 et CB10		700 000 €	700 000 €
	<b>ISD Tallud Sainte-Gemme</b>	Travaux divers (tranchées, bavettes)	15 000 €		15 000 €
		Mise en service d'une unité de valorisation électrique des biogaz	920 000 €		920 000 €
		Création d'une lagune de réception des lixiviats bruts	250 000 €		250 000 €
		Projet aquaponie	100 000 €		100 000 €
		DDAE extension capacités ISDND à 45 000 t / an	30 000 €		30 000 €
		Gravats pour travaux (3000 T)	40 000 €		40 000 €
<b>Total 1003 - ENFOUISSEMENT</b>			<b>3 502 000 €</b>	<b>1 787 000 €</b>	<b>5 289 000 €</b>
<b>1005 - TRI DES</b>	<b>TRI - centre de tri départemental</b>	études scénarii (évolutivité) + AMO	208 500 €		208 500 €
<b>Total 1005 - TRI DES</b>			<b>208 500 €</b>		<b>208 500 €</b>
<b>1006 - CENTRE DE</b>					
	<b>TRANSFERT Barre de Mont</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
	<b>TRANSFERT Guerinere</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Travaux plateforme compostage	15 000 €		15 000 €
	<b>TRANSFERT Givrand</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Achats de bungalows	8 000 €		8 000 €
		Travaux plateforme compostage	50 000 €		50 000 €
	<b>TRANSFERT Foussais Payré</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Travaux de reprise de la plateforme de compostage	60 000 €		60 000 €
	<b>TRANSFERT Angles</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Pont Angles	50 000 €		50 000 €
	<b>TRANSFERT Mouzeuil</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		MOE et PC extension capacités transfert Tout Venants	40 000 €		40 000 €
	<b>TRANSFERT St Prouant</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
	<b>TRANSFERT Boufféré</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Démolition infrastructures ancien centre de transfert	50 000 €		50 000 €
	<b>TRANSFERT Boissière de Montaigu</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
		Voie La Boissière	70 000 €		70 000 €
	<b>TRANSFERT Ile d'Yeu</b>	Travaux divers	5 000 €		5 000 €
<b>Total 1006 - CENTRE DE</b>			<b>393 000 €</b>		<b>393 000 €</b>
<b>1008 - CSR</b>	<b>CSR TRIVALANDES</b>	Travaux études CSR		366 015 €	366 015 €
<b>Total 1008 - CSR</b>				<b>366 015 €</b>	<b>366 015 €</b>
<b>NON AFFECTE</b>	<b>Trivalis</b>	Renouvellement parc automobile	110 000 €		110 000 €
		Téléphonie sur IP	25 000 €		25 000 €
		Projet Eclairage LED 2ème phase	20 000 €		20 000 €
		Renouvellement mobilier siège social	10 000 €		10 000 €
		Peinture façade siège social	45 000 €		45 000 €
		Web contribution développement complémentaire	5 000 €		5 000 €
		Aménagements sur siège social	10 000 €		10 000 €
		Matériel informatique	10 000 €		10 000 €
		COM_Capture d'images en vue d'un film institutionnel 2021-22	20 000 €		20 000 €
		COM_Carte de vœux, vidéo (accord cadre)	5 000 €		5 000 €
		COM_Réalisation pub animée_Campagne_Cinéma et RS (accord cadre)	2 500 €		2 500 €
<b>Total NON AFFECTE</b>			<b>262 500 €</b>		<b>262 500 €</b>
<b>Total général</b>			<b>6 371 900 €</b>	<b>2 153 015 €</b>	<b>8 524 915 €</b>



### C) SITUATION DE LA DETTE

L'encours net de la dette était au 31 décembre 2019 de 52,027 M€ soit 65,80 €/habitant DGF. Aucun emprunt nouveau n'interviendra d'ici la clôture de l'exercice.

Le capital remboursé en cours d'année aura été de 6,86 M€.

En conséquence, le capital restant dû CRD au 31 décembre 2020 sera de 45,55 M€ soit 57,26 €/habitant DGF.

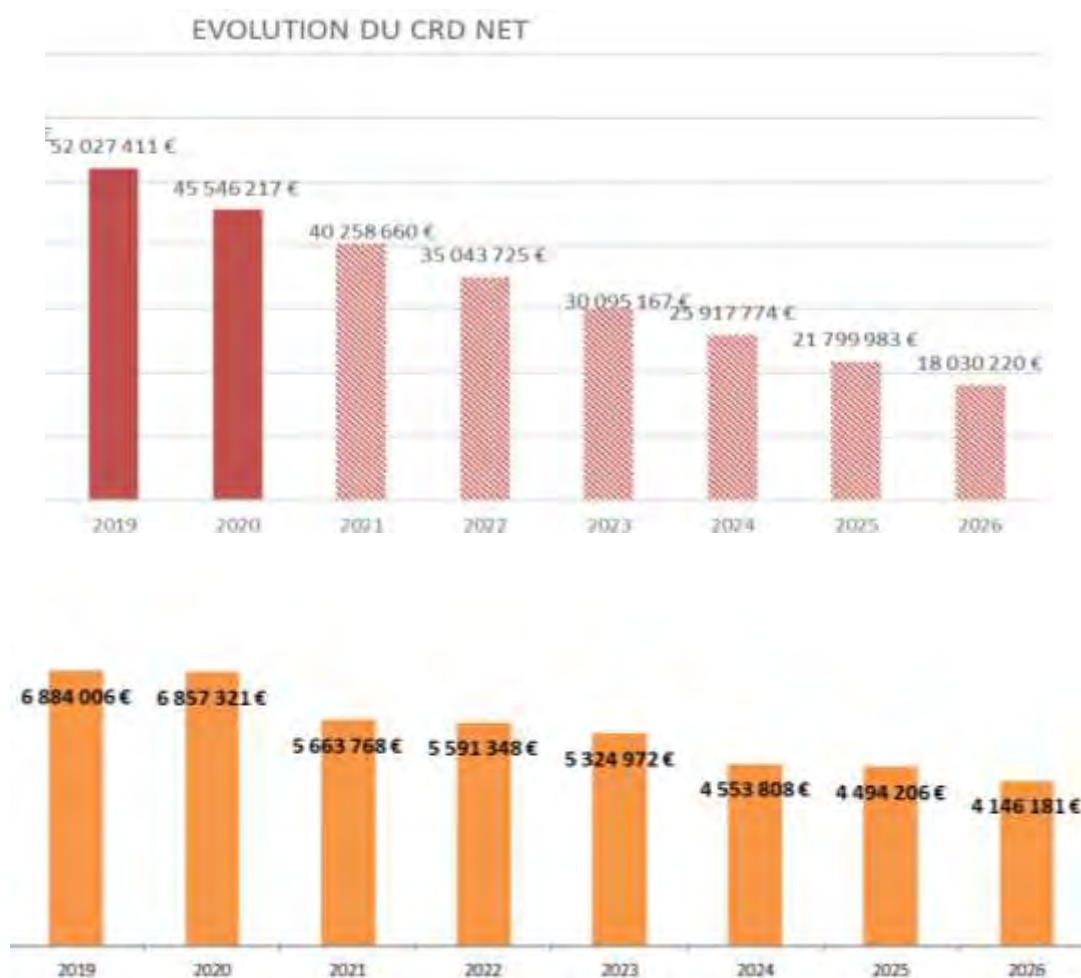
La capacité de désendettement (base budget 2020 voté) serait de 4,86 années.

Le taux moyen prévisionnel (avec ICNE) est de 2,98 % pour 2020 et 2,94 % pour 2021.

Trivalis remboursera 5 663 768 € de capital en 2021 au titre des emprunts consolidés au 31 décembre 2020.

L'objectif est de poursuivre le désendettement du syndicat au cours du prochain exercice.

Trivalis ne dispose d'aucun emprunt à risque dans son encours. 95% des contrats du syndicat sont classés en classe 1A sur la charte Gissler. Les autres contrats (2) de même montant sont classés 1B et 2B.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311, L 2312, L 2313 et L1612-2 ;

Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui prévoit qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020

Considérant que Trivalis a été retenu pour l'expérimentation du compte financier unique ;

Considérant que dans ce cadre, l'application de la nomenclature M57 est rendue obligatoire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire intervenu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

Considérant les travaux de la commission gestion intervenus le 3 novembre 2020 ;  
 Considérant l'information préalable des membres du bureau et du comité syndical, s'agissant des documents budgétaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021. Il rappelle que le vote de la section de fonctionnement s'opère par chapitre et la section d'investissement par opération. Le présent budget est proposé sans reprise des résultats 2020.

Il précise également que dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour laquelle Trivalis a été retenu sur le plan national, le budget applique à compter de 2020 la nomenclature budgétaire M57 en remplacement de la M14.

Ce budget se décompose comme suit :

#### FUNCIONNEMENT PAR CHAPITRE

	CHARGES	PRODUITS
011 - Charges à caractère général	37 029 538,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 017 440,00 €	
013 Atténuation de charges		57 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 549 115,00 €	1 952 590,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 050 747,00 €	
66 - Charges financières	1 425 269,00 €	
67 - Charges spécifiques	50 000,00 €	
68 - Dotations aux provisions	820 000,00 €	
70 Produits des services, du domaines, ventes diverses		5 331 699,25 €
74 Dotations, subventions		47 089 372,75 €
75 Produits de gestion courante		84 856,00 €
76 Produits financiers		376 391,00 €
77 Produits exceptionnels		50 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>54 942 109,00 €</b>	<b>54 942 109,00 €</b>

#### FUNCIONNEMENT PAR FONCTION

	CHARGES	PRODUITS
<b>020 - Administration</b>	<b>879 570,00 €</b>	<b>76 500,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	580 370,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €	9 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 700,00 €	
66 - Charges financières	49 500,00 €	
67 - Charges spécifiques	50 000,00 €	
74 Dotations, subventions		17 500,00 €
77 Produits exceptionnels		50 000,00 €
<b>021 - Personnel</b>	<b>3 249 540,00 €</b>	<b>513 200,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	49 500,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 017 440,00 €	
013 Atténuation de charges		57 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	182 600,00 €	
70 Produits des services, du domaines, ventes diverses		366 000,00 €
74 Dotations, subventions		90 000,00 €
<b>022 - Communication</b>	<b>238 397,00 €</b>	
011 - Charges à caractère général	212 127,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	26 270,00 €	
<b>7211 - Prévention</b>	<b>289 570,00 €</b>	<b>244 313,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	279 570,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	
74 Dotations, subventions		244 313,00 €
<b>7213 - Traitement des déchets</b>	<b>50 285 032,00 €</b>	<b>54 108 096,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	35 907 971,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 399 115,00 €	1 943 590,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	782 177,00 €	
66 - Charges financières	1 375 769,00 €	
68 - Dotations aux provisions	820 000,00 €	
70 Produits des services, du domaines, ventes diverses		4 965 699,25 €
74 Dotations, subventions		46 737 559,75 €
75 Produits de gestion courante		84 856,00 €
76 Produits financiers		376 391,00 €
<b>Total général</b>	<b>54 942 109,00 €</b>	<b>54 942 109,00 €</b>

## INVESTISSEMENT PAR OPERATION ET PAR CHAPITRE

	CHARGES	PRODUITS
<b>Non AFFECTE</b>	<b>8 029 035,00 €</b>	<b>16 291 450,00 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 952 590,00 €	11 549 115,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 813 945,00 €	4 742 335,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	32 500,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	230 000,00 €	
<b>1001 - COMPOSTAGE</b>	<b>2 005 900,00 €</b>	
21 - Immobilisations corporelles	570 900,00 €	
23 - Immobilisations en cours	1 435 000,00 €	
<b>1003 - ENFOUISSEMENT</b>	<b>5 289 000,00 €</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	497 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	4 762 000,00 €	
<b>1005 - TRI</b>	<b>208 500,00 €</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	208 500,00 €	
<b>1006 - TRANSFERT</b>	<b>393 000,00 €</b>	
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	283 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	40 000,00 €	
<b>1008 - CSR</b>	<b>366 015,00 €</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	366 015,00 €	
<b>Total général</b>	<b>16 291 450,00 €</b>	<b>16 291 450,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical, ouï l'exposé du Président et les observations des représentants des adhérents,**  
**- Adopte le budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Président.**

### 3-3-2 Grille des prix 2021

La grille de prix est la même que celle proposée lors du DOB.

Vu les statuts du Syndicat mixte départemental, syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée « Trivalis »,  
Vu la délibération D082-COS230615 du 23 juin 2015 fixant les modalités de calcul des contributions applicables à compter de 2016,  
Vu l'arrêté Préfectoral DRCTAJ/3-587 du 20 novembre 2015 portant révision des statuts de Trivalis,

Considérant les prévisions de dépenses et de recettes imputables aux adhérents du syndicat pour 2021,

Considérant la proposition de la commission gestion du 3 novembre 2020 et l'avis favorable du bureau du 8 décembre 2020,

Monsieur le Président présente la grille hors taxes de prix des contributions pour 2021.

## Grille de prix HT des contributions 2021

		CHARGES		REVENUES	SOUTIENS	
		Location bennes	Part variable	Part variable	Référence contrats	
		QUAIS EQUIPES	TONNAGES ENTRANTS	TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	SITES ELIGIBLES OU TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	
		€/ Unité/mois	€/ Tonne	€/ Tonne	€/ Unité	
<b>DECHETS ULTIMES</b>						
Ordures ménagères			185,00 €			
Tout venant		74,00 €	151,00 €			
refus de tri			114,00 €			
<b>DECHETERIES</b>						
FFOM		- €	50,00 €			
Déchets verts vrac		74,00 €	29,00 €			
Déchets verts broyés		- €	23,00 €			
Gravats Benne		69,00 €	21,00 €			
Gravats Vrac		- €	23,00 €			
Bois		83,00 €	104,00 €			
Ferraille		91,00 €	92,00 €	- 100,00 €		
Plastiques souples		55,00 €	244,00 €			
Plastiques rigides		55,00 €	244,00 €			
Amiantes - Fibrociments			171,00 €			
Plaques de plâtre		75,00 €	135,00 €			
Polystyrènes			135,00 €			
Souches		- €	48,00 €			
EcoDDS Soutien par point de collecte		- €	- €		- 923,00 €	
Batteries		- €	- €	- 210,00 €		
Huiles DDS		- €	- €			
Hors EcoDDS		- €	440,00 €			
Carton		85,00 €	114,00 €	- 35,00 €	- 225,00 €	
Papier		85,00 €	38,00 €	- 15,00 €	- 42,00 €	
			- €			
DEEE	prix/T					
	S0			- 23,00 €	- 14,00 €	
	S1			- 44,00 €	- 14,00 €	
	S2			- 71,00 €	- 14,00 €	
Bonus D3E					- 10,00 €	
DEA	Déch équipée	prix/T				
		forfait point de collecte éligible			- 2 500,00 €	
		Densité garantie			- 20,00 €	
		Bonus densité +			- €	
		forfait point de collecte Non équipée			- 1 250,00 €	
Forfait déchèterie			1 500,00 €			
<b>TRI DES DECHETS</b>						
Emballages			256,00 €			
Plastiques Triés				- 100,00 €	- 990,00 €	
Acier issu du tri				- 75,00 €	- 93,00 €	
Aluminium issu du tri				- 250,00 €	- 600,00 €	
Cartonnette 5.02				- 25,00 €	- 225,00 €	
Ela				- 10,00 €	- 450,00 €	
Papier trié			6,00 €	- 10,00 €	- 42,00 €	
Verre		78,00 €	6,00 €	- 18,00 €	- 10,50 €	
<b>CHARGES SYNDICALES</b>						
Charges de structure			6,25 €			
<b>CHARGES INDIVIDUALISEES</b>						
Compostage individuel			calcul individuel			
Collecte amiante		1 420 € 1/2 journée	1 940 € la journée			
Non Conformités déchèteries et situations spécifiques			Forfait		Régul sur réel	
Poulaillers			calcul individuel			
Broyeurs déchets verts			calcul individuel			

- Forfait déchèteries pour 1 500 € concerne des charges qui étaient autrefois facturées en DDS. Ce montant n'est pas lié aux volumes des DDS mais à l'entretien du matériel (débourbeurs, déshuileurs, analyses, etc....) dédié aux DDS. Ce forfait a été mis en place sur l'avis de la commission gestion lors du mandat précédent.

- Le prix du gravat vrac augmentera l'année prochaine. Cela a été évoqué lors du DOB, il a été décidé de ne pas dénaturer la grille telle qu'elle avait été étudiée en commission gestion afin de ne pas modifier les projets de contributions transmises à chaque collectivité quelques temps auparavant.

- En tri, le verre est globalisé y compris les quelques tonnes de verre qui transitent par les déchèteries. Ce sujet sera traité en commission gestion durant l'année 2021. Pour les reventes, pas de changement puisqu'il avait déjà été anticipé une diminution du prix du rachat du verre. Trivalis n'a pas la certitude de bénéficier d'un prix à 18 euros mais cela permet de lisser l'effort éventuel sollicité auprès des adhérents. Si le prix du verre vient à remonter, cela sera bénéfique pour tout le monde. S'il reste dégradé, cela protège pour moitié les collectivités en 2021 et sur 2022, interviendrait le lissage, comme cela a été réalisé pour le flux papier. La surface financière départementale permet d'avoir cette démarche.

Monsieur Grasset précise que le prix de rachat du verre actuel est de 13,21 euros avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il persiste beaucoup d'incertitudes sur les prix de reventes Pour le verre, il semble que cela soit lié à un effet de stock.

Il est souligné que VERRALIA est en situation monopolistique. L'application de la rétroactivité au 1<sup>er</sup> juillet semble discutable sur le plan légal.

Monsieur Grasset demande si une action a été engagée à la suite de l'application de cette rétroactivité.

Il est indiqué qu'AMORCE réfléchissait à la question. Le CNR vraisemblablement aussi, mais pas d'information précise reçue par le syndicat sur des actions éventuelles.

Monsieur Calonnec précise que le syndicat a échangé avec le CNR et AMORCE. Ces derniers ont remonté les informations. À sa connaissance pas d'actions menées et cela semble tardif car la plupart des collectivités ont validé cet état de fait car il n'existe pas de solution annexe. Le problème des recettes est qu'elles sont assurées jusqu'au moment où elles ne le sont plus. Il n'y a pas de contractualisation spécifique. Trivalis espère qu'il s'agit d'une problématique conjoncturelle. La vraie question n'est pas de savoir si le prix du verre va remonter mais jusqu'à quelle valeur ? Le verre a été stabilisé sur plusieurs années, la filière va-t-elle profiter de cette opportunité pour le remonter autour de 18 à 20 euros. C'est la crainte actuelle.

Concernant le compostage, il est mentionné que même si un groupement de commandes intervient au printemps 2021, il y aura une inertie d'une à deux années, pendant lesquelles se poursuivra l'extinction des amortissements déjà engagés.

La collecte de l'amiante est organisée par les collectivités, à leur convenance. La facturation est différente en fonction du choix effectué (journée, ½ journée).

Non-conformité : forfait régularisé en fin d'année en fonction des non-conformités effectives. Pour 2020, il semble que 90 % des adhérents ont un niveau de non-conformité inférieur au forfait initial.

Monsieur Grasset ajoute que pour la collecte amiante, il s'agit uniquement d'un service auprès des particuliers. La collecte est fermée aux professionnels.

Les prix de la grille de prix sont garantis pour l'année. La régularisation de fin d'année est effectuée sur les tonnages. En fonction, des résultats des caractérisations réalisées sur VENDÉE TRI ou sur les centres de transfert avec les techniciens des collectivités et de Trivalis, le sortant est recalculé en fonction du taux de refus de tri et de sa structuration du gisement valorisable. Les prix restent inchangés. C'est une base solide sur laquelle les adhérents peuvent s'appuyer pour simuler les réalisations.

Monsieur le Président précise que les données relatives au compostage individuel, aux poulaillers, aux pavillons de compostage et aux broyeurs de déchets verts sont calculées individuellement en fonction des commandes effectuées par chaque collectivité adhérente.

Les non-conformités de déchèteries feront également l'objet d'un suivi individualisé, ainsi que la part individuelle relative à l'amiante.

Cette grille de prix hors taxes s'appliquera à l'exercice 2021.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical : Approuve la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.**

### **3-3-3 Contributions 2021**

Vu les statuts du Syndicat mixte départemental, syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée « Trivalis »,  
Vu la délibération D082-

## Contributions 2021

Adhérent	Contribution	
	2021 HT	2021 TTC
CC Océan Marais de Monts	1 869 724 €	2 056 697 €
CC Ile de Noirmoutier	1 324 798 €	1 457 278 €
CC Pays de St Gilles Croix de Vie	3 516 262 €	3 867 888 €
Challans Gois Communauté	2 383 548 €	2 621 903 €
La Roche sur Yon Agglomération	4 125 518 €	4 538 070 €
CC Vie et Boulogne	1 334 589 €	1 468 048 €
CC Pays des Achards	689 834 €	758 817 €
Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté	1 890 313 €	2 079 345 €
Les Sables d'Olonne Agglomération	3 745 308 €	4 119 839 €
Commune de l'Ile d'Yeu	445 224 €	489 746 €
CC Sud Vendée Littoral	3 341 657 €	3 675 822 €
Sycodem Sud-Vendée	1 651 441 €	1 816 585 €
SCOM	1 820 404 €	2 002 445 €
CC Pays des Herbiers	729 736 €	802 710 €
CC Pays de Mortagne sur Sèvre	611 105 €	672 215 €
CC Pays de St Fulgent-Les Essarts	486 038 €	534 642 €
Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière	1 197 460 €	1 317 207 €
<b>VENDEE</b>	<b>31 162 960 €</b>	<b>34 279 256 €</b>







Ces contributions seront notifiées individuellement à chaque adhérent et seront appelées par douzième.

### Évolution de la contribution depuis 2017 :

Montant en €

	VOTE 2017	VOTE 2018	VOTE 2019	VOTE 2020	PROJET 2021
CC Océan Marais de Monts	1 911 368 €	1 871 751 €	1 893 969 €	2 009 303 €	2 056 697 €
CC Noirmoutier	1 263 151 €	1 237 192 €	1 276 632 €	1 391 394 €	1 457 278 €
CC Pays St Gilles	3 760 573 €	3 746 853 €	3 385 636 €	3 600 629 €	3 867 888 €
CC Gois Challans	2 354 065 €	2 343 611 €	2 492 245 €	2 632 967 €	2 621 903 €
CA LA Roche Agglomération	4 044 754 €	3 816 446 €	3 850 037 €	4 130 756 €	4 538 070 €
Palluau Vie et Boulogne	1 646 206 €	1 612 621 €	1 652 413 €	1 695 166 €	1 468 048 €
CC Pays des Achards	560 907 €	560 200 €	611 291 €	682 672 €	758 817 €
CC Vendée Grand Littoral	1 948 592 €	1 805 552 €	1 706 762 €	1 855 552 €	2 079 345 €
CA Les Sables Agglomération	3 715 581 €	3 567 897 €	3 663 200 €	3 820 434 €	4 119 839 €
Commune Ile d'Yeu	545 966 €	446 980 €	454 550 €	434 829 €	489 746 €
CC Sud Vendée Littoral	3 148 145 €	3 122 320 €	3 185 027 €	3 451 966 €	3 675 822 €
SYCODEM	1 985 799 €	1 592 814 €	1 384 143 €	1 686 633 €	1 816 585 €
SCOM	1 855 770 €	1 718 322 €	1 639 512 €	1 855 193 €	2 002 445 €
CC Pays des Herbiers	717 608 €	667 425 €	663 013 €	732 681 €	802 710 €
CC Mortagne	561 905 €	543 237 €	574 731 €	606 051 €	672 215 €
CC Canton St Fulgent	534 291 €	449 180 €	470 053 €	494 847 €	534 642 €
CC Terres de Montaigu	1 309 560 €	1 170 879 €	1 143 697 €	1 212 115 €	1 317 207 €
<b>Total VENDEE</b>	<b>31 864 241 €</b>	<b>30 273 279 €</b>	<b>30 046 912 €</b>	<b>32 293 188 €</b>	<b>34 279 256 €</b>

Coût /Hab DGF

	VOTE 2017	VOTE 2018	VOTE 2019	VOTE 2020	PROJET 2021
CC Océan Marais de Monts	59,1 €	57,4 €	57,5 €	60,7 €	61,8 €
CC Noirmoutier	64,9 €	63,2 €	64,8 €	70,4 €	73,3 €
CC Pays St Gilles	52,2 €	51,8 €	46,4 €	48,6 €	51,9 €
CC Challans Gois	49,3 €	48,3 €	50,8 €	53,1 €	52,6 €
CA LA Roche Agglomération	40,6 €	38,0 €	38,2 €	40,7 €	44,5 €
CC Vie et Boulogne	37,5 €	36,3 €	36,6 €	37,1 €	32,0 €
CC Pays des Achards	29,7 €	29,4 €	31,7 €	35,0 €	38,7 €
CC Vendée Grand Littoral	42,8 €	39,3 €	36,9 €	39,8 €	44,3 €
CA Les Sables Agglomération	53,6 €	51,6 €	52,1 €	53,9 €	57,9 €
Commune Ile d'Yeu	67,8 €	54,7 €	55,2 €	52,5 €	58,8 €
CC Sud Vendée Littoral	47,7 €	47,2 €	48,1 €	50,3 €	53,3 €
SYCODEM	34,3 €	27,5 €	24,0 €	30,7 €	32,9 €
SCOM	25,1 €	23,1 €	22,0 €	24,8 €	26,6 €
CC Pays des Herbiers	23,7 €	22,0 €	21,8 €	24,0 €	26,1 €
CC Mortagne	19,4 €	18,7 €	19,7 €	20,9 €	23,1 €
CC Canton St Fulgent	29,7 €	24,6 €	25,7 €	27,0 €	29,0 €
CC Terres de Montaigu	27,0 €	23,8 €	23,0 €	24,2 €	26,2 €
<b>Vendée</b>	<b>40,8 €</b>	<b>38,5 €</b>	<b>38,0 €</b>	<b>40,6 €</b>	<b>42,9 €</b>

Monsieur Grasset précise qu'il s'agit des contributions votées. Les régularisations vraisemblablement positives pour 2020, devraient se voir en mars au plus tard en juin 2021, en fonction des retours des validations des tonnages par les adhérents. Monsieur Grasset conseille aux adhérents de conserver cette régularisation pour 2021, si elle s'avère positive.

Il est mentionné qu'il peut y avoir des surprises sur les régularisations en fonction des objectifs de tonnages que la collectivité s'était fixée. Il semble que cela ne devrait pas être le cas pour 2020 mais il n'est pas possible à ce jour de communiquer une valeur de référence. Il est nécessaire de rester prudent.

Monsieur Grasset indique que Trivalis a toujours été prudent mais dès que l'information sera connue, elle sera transmise aux adhérents. Il est nécessaire d'être au plus juste dans les prévisions.

#### Calendrier :

Janvier : Envoi d'une évaluation des régularisations 2020 (base 11 mois saisis)

Février : Réunion de la commission gestion

Envoi des projets de tonnages définitifs 2020 par le service technique pour validation.

Mars ou juin : régularisations définitives soumises à l'approbation du comité syndical.



Monsieur Grasset indique que tous les budgets sont de plus en plus contraints. Les deux décrets issus du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Ecologie concernant la valorisation des composts issus de TMB, ne sont pas très encourageants. Des batailles vont s'engager sur l'ensemble du territoire. Il ajoute qu'il a sollicité, avec sa casquette de président de la FNCC, Monsieur Mandelli pour qu'il accompagne le syndicat sur ces sujets. Tous les leviers sont à actionner sur le plan national afin d'éviter que les composts soient demain, évacués via des plans d'épandage ou pire enfouis ou brûlés. C'est une ineptie. Les services de l'État sont de plus en plus composés d'administratifs bien éloignés du terrain, il n'y a plus de techniciens pour contrebalancer les projets.

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :**

**- Approuve les contributions pour l'année 2021 telles que présentées par le Président**

Monsieur Grasset salue tous les membres qui ont participé à la commission communication, événements et prévention. Programme 2021 riche où les élus vont être invités à participer activement.

Monsieur Grasset donne la parole à Madame Besse.

## 4 – Communication-Prévention

Madame Besse indique que la commission communication, événements et prévention a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre. Elle a été très intéressante et dense. Elle indique que l'objectif est de concentrer la communication 2021, sur la réduction des emballages voire la disparition des emballages. Au sein de la commission, des groupes de travail se sont constitués très spontanément.

### 4-1 Agenda

<b>Bureau</b>		
Mardi 12 janvier	10 heures	Trivalis
Mardi 9 février	10 heures	Trivalis
Mardi 2 mars	10 heures	Trivalis
<b>Comité syndical</b>		
Mardi 16 mars	9 h 30	À préciser
Mardi 29 juin	9 h 30	À préciser
<b>Commissions</b>		
<b>CAO</b>		
Mardi 12 janvier	À préciser	Trivalis
Mardi 9 février	À préciser	Trivalis
Mardi 2 mars	À préciser	Trivalis
<b>Technique</b>		
Mardi 12 janvier	14 heures	Trivalis
<b>Administration générale, Contentieux et Veille juridique</b>		
Mardi 9 février	14h30	Trivalis

## 4-2 Plan de communication et de prévention 2021

La note de cadrage du Président de Trivalis en date du 16 juin 2020, la réglementation et les leviers développés dans la Prospective 2020-2024 sont les éléments pris en compte pour la définition du Plan de communication et de prévention 2021 du syndicat départemental. La **réduction de l'enfouissement et la maîtrise des coûts de gestion** font partie des priorités intégrées dans l'élaboration d'actions soit nouvelles soit confortées en matière de communication et/ou de prévention.

La **réduction des déchets**, de façon générale, demeure un des principaux objectifs poursuivis par notre collectivité. Mais la proposition 2021, en matière de communication, focalise sur la **réduction des emballages** en particulier. La sensibilisation par la publicité est le levier retenu, laquelle se décline sous différentes formes pour toucher tous les publics, tout au long de 2021.

Les élus de la commission Communication-Événements-Prévention, réunie le 1<sup>er</sup> décembre dernier, ont proposé le Plan de communication et de prévention 2021 au bureau du 8 décembre dernier qui l'a approuvé. Pour la réalisation de ce Plan, les élus de la commission proposent différents groupes de travail, surlignés en jaune, pour définir certaines actions.

Cibles et actions sont rattachés aux axes suivants :

- Sensibiliser à la préservation de la planète
- Mieux trier et réduire les déchets
- Pour des événements vertueux
- Développer le réemploi
- Biodéchets et végétaux, en faire des ressources
- Renforcer la notoriété.

### >> Sensibiliser à la préservation de la planète

#### Les jeunes

**Génération Éco-Responsable.** Après 4 éditions du label, l'heure est venue de revisiter cette action, pour qu'elle intègre les objectifs cités plus haut. Un **groupe de travail** va devoir imaginer les tenants et aboutissants d'une nouvelle action avec les établissements scolaires. Cette action devra être proposée à la Direction des Services De l'Éducation Nationale (DSDEN), la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), les Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le Département, pour un lancement en juin 2021.



**Visite des équipements.** La visite représente un moment précieux de sensibilisation des futurs consommateurs à la préservation de la planète, en leur parlant tri et réduction des emballages, en particulier, et des déchets, en général. Le financement du transport des élèves facilite de façon conséquente la captation du jeune public, tant à Trivalandes qu'à VENDÉE TRI, à qui Trivalis transmet, à l'occasion de la visite, des messages sur les moyens de réduire ses déchets, et surtout les emballages.

**Les jeunes élus.** Un **groupe de travail** va réfléchir à une nouvelle action tournée vers les Conseils Municipaux Jeunes ou Environnement.

### >> Mieux trier et réduire les déchets

#### a) Les élus

**Tarifcation incitative nouvelle génération :** afin de diminuer les volumes d'emballages, une réflexion départementale sera portée sur le mode de calcul de la redevance incitative intégrant le volume d'emballages présenté à la collecte. Déjà amorcé en 2019, cette réflexion avait conduit à la mise en place d'un programme

de sensibilisation des particuliers à la réduction des déchets. Première traduction avec l'organisation de conférences, la fourniture de kits zéro déchet et les ateliers zéro déchet fin 2020.

Un **groupe de travail**, composé d'élus et de techniciens, sera constitué pour étudier les systèmes existants en France et déterminer des modèles qui pourraient être repris par les collectivités en charge de la collecte.

## **b) Le grand public**

### ***Réduire les emballages***

**Grande campagne de communication tout au long de l'année.** Trier ses emballages, c'est bien. Moins en produire, c'est mieux pour la planète. La réduction des emballages vise également l'enjeu de la pérennité technique, en l'état, pour VENDÉE TRI. Une campagne exceptionnellement importante de communication sera réalisée sur ce thème, au niveau départemental, via une série de publicités. Le séquençage sera trimestriel. La répétition est visée pour que le message pénètre les esprits. Chaque moment de communication s'étendra sur 2 semaines.

Tous les médias, en Vendée, seront mis à profit pour diffuser cette publicité pour que les Vendéens ne passent pas à côté : presse écrite, radios Alouette, Nov FM, France Bleu, radio insulaire, TV Vendée, écrans lumineux Cocktail-Vision, affichage routier et réseau abribus du Département (si possible), cinémas. Tous les messages visuels, vidéos et audios seront diffusés aux collectivités et aux mairies. Selon les formats, les réseaux sociaux de Trivalis véhiculeront également ces publicités. Mairies et collectivités savent déjà partager les publications de Trivalis sur Facebook.

Trivalis boostera sa diffusion sur les réseaux sociaux en « achetant » des abonnés pour démultiplier le partage des messages.

Le message vise la réduction des emballages ; il aidera les Vendéens à revoir leur mode de consommation à l'appui de leur attitude cernée à l'occasion du sondage conduit fin 2020. Au-delà du message principal, un élément d'information serait apporté soit sur les ateliers Zéro déchets et leurs relais, soit sur le nombre de commerçants Zéro déchets. Cette incrustation dans le visuel de la campagne permettrait la promotion d'actions de prévention de terrain.

Cette action médiatique majeure, qui va donc solliciter des moyens financiers appropriés, s'appuie sur un budget 2021 qui a la particularité de contenir, avec les actions récurrentes, uniquement cette action nouvelle.

**Portes-ouvertes à VENDÉE TRI.** Les Semaines du Développement durable au printemps et de la Réduction des déchets à l'automne sont saisies pour proposer la découverte de VENDÉE TRI au plus grand nombre. Le temps de sensibilisation au tri mais surtout à la réduction des emballages, au cours de la visite, est précieux et toujours mis à profit.

**Visite des élus.** Pour aider les élus à comprendre les enjeux et à répondre à leurs usagers, la visite de VENDÉE TRI et de Trivalandes leur sera proposée, à un horaire adapté à leur disponibilité. La proposition va s'adresser tant aux conseillers municipaux qu'aux élus intercommunaux chargés de l'environnement. La nécessité de réduire les emballages s'entend et se voit tout au long de ces visites.

## **c) Des commerçants démarchés**

Pour réduire les emballages, davantage de commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés. Pour ce faire, l'opération Mon Commerçant Zéro Déchet a été définie en partenariat avec Zero Waste Vendée. Elle vise à former des démarcheurs (agents de Trivalis, bénévoles de Zero Waste, habitants, etc.) pour aller à la rencontre des commerçants sur le terrain et les engager dans la démarche. Des rencontres se déroulent en ce moment avec les collectivités pour définir les contours de ce démarchage dans toute la Vendée. En début d'année, près de 7 000 commerçants de Vendée vont recevoir un dépliant basé sur la suppression progressive de l'emballage à usage unique.

Un événement, le marathon Mon Commerçant Zéro Déchet, permettrait de mettre en lumière cette opération.



Monsieur Grasset souligne que cette démarche est vraiment en lien avec les collectivités car le sujet est plutôt compliqué sur cette période. Les collectivités feront le choix d'actionner ou non cette action. Certaines vont juger que le moment n'est pas opportun, d'autres vont le travailler dans le cadre du PCAET. Trivalis est support de l'action conduite, à l'initiative de la collectivité.

Un courrier signé conjointement de Trivalis, de la CCI et de la CMA va être adressé aux commerçants vendéens pour leur annoncer l'opération de démarchage.

Monsieur Grasset précise qu'au courrier, sera joint un dépliant, évoquant notamment la réglementation sur la suppression des déchets emballages plastiques à usage unique. Pour information, le projet de dépliant est joint au présent procès-verbal.

#### **d) Des citoyens engagés**

**Les ateliers zéro déchet** se poursuivront sur la base de l'expérience 2020. Conçus pour les habitants, ces ateliers seront adaptés et proposés à d'autres publics : seniors, personnes en situation de précarité, professionnels de l'aide à domicile.



**Nouveaux kits zéro déchet** composés de boîtes réutilisables, de sacs en tissu, de bocaux, etc., pourront être commandés par les collectivités via un marché à bon de commande pour augmenter le recours de l'achat en vrac.

Des citoyens auront participé aux ateliers 0 déchet, visité VENDÉE TRI ou Trivalandes, suivi l'animation *Tous au Jardin* ou encore été formés pour être démarcheur Mon Commerçant 0 déchet. De ce fait, ils pourront ensuite devenir **influenceur du zéro déchet**. Dans ce cadre, ils bénéficieront de rencontres et de formations particulières afin qu'ils puissent, à leur tour, relayer autour d'eux les messages du zéro déchet.



#### **e) Les touristes mobilisés**

**À travers les hébergeurs des touristes.** Un groupe de travail va plancher sur d'autres actions possibles avec les hébergeurs (gérants de camping, propriétaires de gîtes, de chambres d'hôte, d'airbnb, bailleurs, etc.) pour que leurs clients produisent moins de déchets : message du tri, consigne de contenants réutilisables, kit zéro déchet, récup'art, etc.

#### **f) Trois communes test, expérimentation sur la réduction des déchets**

Pour connaître l'impact d'actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, Trivalis décide une expérimentation dans 3 communes du département. Dans ces 3 communes de profil différent (littoral, rural, urbain), des actions techniques seront proposées (réduction des fréquences de collecte, limitation des passages en déchèterie, etc.) ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation au tri (ateliers 0 déchet, commerçants 0 déchet, accompagnement des événements, etc.). L'objectif est de mesurer, via des caractérisations et un suivi des tonnages, l'impact de ces actions sur une commune avant d'imaginer leur déploiement à l'échelle du département.

Pour candidater à cette expérimentation, la commune devra montrer son engagement, la disponibilité de ses services et de ceux de la collectivité en charge de la collecte (modification des tournées, quantification des collectes, etc.). Le bureau du 8 décembre a décidé l'envoi d'un courrier, cahier des charges à l'appui, aux structures adhérentes. Une grille de critères permettra la sélection des 3 communes test qui sera réalisée en début d'année 2021. L'Ademe pourra manifester son intérêt pour cette expérimentation en la considérant comme un référentiel.

Madame Besse précise que le courrier sera adressé aux Président(e)s des intercommunalités et des syndicats. Ensuite chaque intercommunalité pourra proposer une commune de son territoire. Cela nécessitera, un engagement de temps et de moyens. Les collectivités devront avoir tous les tenants et les aboutissants et réfléchir avant de s'engager car l'action requière un vrai investissement pour que l'expérimentation se déroule convenablement.

Monsieur Grasset précise que la décision de candidater appartiendra à l'intercommunalité car cette dernière sera le soutien incontournable (administratif et opérationnel) de la commune intéressée dans l'expérimentation. Monsieur Grasset pense qu'il s'agit d'une belle opération.

Monsieur Calonnec ajoute que les prérequis seront portés dans le courrier, qu'une grille de critères, pour la sélection, sera proposée aux membres du bureau du 12 janvier. L'objectif est, en fonction des résultats obtenus, d'étendre l'expérimentation sur le territoire.

#### a) Stratégie départementale

**Co-construction d'une politique touristique responsable.** Trivalis va poursuivre son travail avec les acteurs du tourisme (Vendée Expansion, Vendée Tourisme, Office du Tourisme de Vendée) pour que la politique touristique vendéenne soit imprégnée de sensibilité environnementale : proposition de diagnostic, d'accompagnement sur des événements, etc.

**Festivals et événements sur le littoral.** Aux côtés des collectivités, Trivalis va encourager le tri et la réduction des déchets à l'appui d'une Brigade Verte sur le modèle du Vendée Globe, lors de grands rassemblements du public. Exposants et public seront sensibilisés grâce à une équipe Trivalis mobilisée pour l'occasion. Exemple avec la Vendée Va'a aux Sables d'Olonne, en mai 2021, dont Trivalis est partenaire. Les exposants seront visités en amont pour limiter leurs déchets.

**Sous chapiteau :** présentation de Trivalis, sensibilisation à la pollution marine, messages d'engagement, pour la protection de l'environnement, avec des gestes du quotidien, de réduction des emballages.

#### Les organisateurs de rassemblement

**Location de gobelets réutilisables.** Ce service de location a fêté ses 10 ans en 2020 avec un succès régulier. En 2021, le service se poursuit, d'autant que les gobelets à usage unique sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Soutien aux organisateurs.** La subvention de 30 %, pour la vaisselle traditionnelle pourrait connaître une évolution pour promouvoir la vaisselle de seconde main provenant de recyclerie. Ainsi, la location de vaisselle traditionnelle serait aidée à hauteur de 20 %, celle qui concerne la location de vaisselle traditionnelle de seconde main, à hauteur de 30 %. Ce nouveau dispositif ne sera mis en œuvre qu'au moment où les recycleries auront avancé, avec l'aide de Trivalis, dans la vente de leur stock de vaisselle à des loueurs.



**Soutien aux Jeunes Agriculteurs.** Trivalis maintient son partenariat chaque année auprès des Jeunes Agriculteurs chargés d'organiser la Fête départementale de l'Agriculture. Un effort sera demandé aux organisateurs 2021 pour sensibiliser davantage les exposants, notamment.

### >> Développer le réemploi

#### a) Le grand public et les recycleries

**Inciter au réemploi face à la surconsommation des meubles :** Trivalis bénéficie de soutiens de la part d'Eco-Mobilier pour communiquer sur le réemploi des meubles. Ainsi, il est programmé en 2021 de diffuser des annonces publicitaires dans la presse écrite, de publier des visuels sur les réseaux sociaux, de transmettre des articles aux collectivités et de diffuser des spots radios sur ce thème, en amont des Journées de la réparation.

**Organiser des Journées de la réparation** en partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, 4 journées de la réparation seront organisées, en 2021, à Recycl'la Vie à Soullans, à Emmaüs Les Essarts-en-Bocage, Aux chantiers du réemploi à Talmont-Saint-Hilaire et à Emmaüs Saint-Michel-Le-Cloucq.



**Accompagner les recycleries pour rendre leur boutique attractive :** Trivalis est spécifiquement soutenu par l'Ademe pour accompagner les recycleries dans leur stratégie de communication et dans la mise en valeur de

leurs produits en magasin. Ainsi des visites de recycleries « tendances », l'accompagnement de professionnels du marketing ou la réalisation de prises de vues professionnelles seront réalisés.

**Soutenir les recycleries dans la vente de vaisselle** : dans le cadre de l'appel à projet régional, l'étude d'activités nouvelles comme la location de vaisselle de seconde main pour les recycleries va être poursuivie en 2021.

Monsieur Guillon mentionne que le Sycodem a un projet de recyclerie, voire de recyclerie inversée. Il souhaite que soit précisée l'aide que pourrait apporter Trivalis au niveau des moyens humains, financiers, etc.

Monsieur Grasset indique qu'il a annoncé lors de sa prise de fonction à Trivalis, le souhait de soutenir les collectivités qui s'engageraient sur le sujet des recycleries. Il travaille avec Monsieur Gazeau sur ce sujet. Il va être proposé courant mars 2021, d'accompagner les collectivités, avec les moyens humains dont dispose Trivalis, et plus généralement sur les études que les collectivités voudraient engager et qui auraient un impact sur la collecte et le traitement des déchets. Exemple, une collectivité qui souhaiterait mettre en place la collecte des biodéchets, avec la réalisation d'une étude. Sur les recycleries, le syndicat souhaite accompagner financièrement les collectivités. Pour deux ou trois projets par an. Le montant reste à déterminer. Les conditions d'attribution seront définies en début d'année. La conformité juridique est à prévoir. Il souhaite que la constitution du dossier de demande soit simple. En revanche, les bénéficiaires s'engageront à mesurer les quantités et surtout le poids des objets détournés.

Monsieur Grasset mentionne qu'une recyclerie à côté d'une déchèterie contribue à l'éducation des citoyens et représente une vraie richesse.

Monsieur Grasset confirme à Monsieur Guillon une double réponse positive, accompagnement financier, accompagnement humain.

Monsieur Grasset indique aux collectivités de se positionner rapidement. « Premier arrivé, premier servi ».

Monsieur Grasset souhaite que ce mandat, soit un mandat d'échanges. Il invite les collectivités à solliciter Trivalis sur les projets qu'elles envisagent.

#### **b) Les producteurs-distributeurs**

**Consigne des bouteilles en verre avec Bout'à'Bout** : pour développer la consigne des bouteilles en verre, Trivalis va à la rencontre des producteurs de vin, de bière, de jus pour les inciter à entrer dans ce système.



**Consignes d'emballages réutilisables (Appel à Manifestation d'Intérêts-AMI Ademe-Citéo)** : Trivalis postule à un appel à projet qui permettrait de financer une expérimentation sur la communauté de communes du pays des Herbiers. L'objet est de tester le conditionnement, la distribution, et le lavage de contenants réutilisables consignés (bocaux, boîtes, etc.) en remplacement des emballages à usage unique. Un groupe de travail sera réuni pour définir les contours de cette expérimentation.

### **>> Biodéchets et végétaux, en faire des ressources**

#### **Réduction des déchets végétaux**

Afin de coordonner les actions conduites en matière de gestion des biodéchets, une stratégie départementale sera définie avec le service technique.

#### **Les agents municipaux**

**Journées techniques déchets végétaux** : les journées techniques se poursuivent en 2021 à destination des élus et agents des collectivités pour former les agents aux pratiques durables à mettre en place sur les communes (7 journées).



## Les particuliers

**Stand tous au jardin** : le stand Tous au jardin sera proposé en 2021 lors d'événements en lien avec la préservation de l'environnement. Il vise à faire la promotion auprès des particuliers du broyage, du compostage, du paillage et de toutes les techniques limitant les apports de végétaux en déchèterie.

## Les enfants

**Partenariat CAUE-Vendée EAU** : après le grand public, l'objet du partenariat départemental vise à créer des supports pédagogiques pour les animateurs dans les centres de loisirs sur la valorisation des végétaux au jardin.

## Les gros producteurs

**Accompagnement de 5 collectivités littorales**. Pour relever le défi des 100 000 tonnes d'ordures ménagères à l'horizon 2025, un travail auprès et avec 6 collectivités littorales, au fort ratio d'OM/habitant, a été entamé en 2020. Il se concrétise par une étude sur la collecte des biodéchets pour les professionnels.

## **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

**Programme Territorial de Coopération Économique** : des ateliers cuisine, à partir des surplus de production ou d'invendus seront réalisés. De plus, un événement, avec la participation d'un Chef, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera co-construit.

**Réseau local** : dans le cadre du programme départemental « Manger local ce n'est pas banal », Trivalis participe à l'organisation de la rencontre annuelle avec les cuisiniers de la restauration collective (restaurants scolaires, Ehpad).

## **>> Renforcer la notoriété**

### Le grand public

**Actualités sur le Web**. Les actualités, sur trivalis.fr, raconte la vie et les actions du syndicat départemental. Certaines actualités font l'objet d'un partage sur Facebook.

**Newsletter**. Ponctuellement et plusieurs fois par an, le syndicat émet une newsletter à partir des actualités publiées sur son site Internet.

**Bilan des déchets**. Chaque année, Trivalis établit et présente les performances obtenues en matière de valorisation et de réduction des déchets au grand public via une conférence de presse.

**Rapport d'activités 2020 et plaquette image**. Le premier support est réglementaire, le second est informel. Tandis que le rapport d'activités détaille toute l'année 2020, la plaquette image présente, de façon synthétique, la collectivité, ses équipements et les chiffres-clés. La commission s'interroge sur l'édition papier du rapport d'activités. La réglementation va être consultée.

**Film institutionnel**. Le film existant présente les élus du mandat précédent. De ce fait, le film devient caduc. Il est suggéré d'attendre 2022 pour la production d'un nouveau film institutionnel, tout en commandant la captation d'images dès le début 2021.

**Dérouleur**. Dans la cohérence de la nouvelle charte graphique, investissement dans ces 6 supports de communication nomades, utiles pour faire remarquer Trivalis ici et là.

### Les élus

**Inauguration du centre de transfert de La Boissière-de-Montaigu**. Cet événement permet le rassemblement d'élus départementaux et locaux en un lieu, un jour. C'est l'occasion aussi de rappeler le maillon indispensable que représentent les centres de transfert dans l'optimisation du transport des déchets en Vendée.

**Carte de vœux numérique**. Pour 2021, la carte de vœux Trivalis est un motion-design, l'étude est à mener pour imaginer le format de carte de vœux 2022 et marquer, une fois de plus, les esprits.

### **► Pour information**

Monsieur Fruchet souhaite aborder la question des dépôts sauvages. C'est un sujet fréquent, qui anime leurs commissions. Dans certains territoires, il a été mis des moyens pour endiguer ces dépôts sauvages, en facturant le temps passé au ramassage de ces déchets. Il demande si un plan de communication départementale est prévu sur ce sujet et si cela est évoqué en commission, ou si la collectivité doit seule assurer la communication.

Monsieur Grasset répond que le dépôt sauvage relève plutôt de la compétence collective. Mais il n'est pas opposé à engager une réflexion sur une communication départementale. Un courrier rédigé par les trois syndicats départementaux va être adressé au Président du Conseil départemental afin de solliciter un peu d'espace de publication (4-8 pages encartées 2 fois par an) dans le *Journal de la Vendée*. Cela pourrait être l'occasion de communiquer sur les dépôts sauvages.

Monsieur Grasset précise que ces dépôts sauvages sont souvent constitués de déchets de construction de particuliers, parfois d'artisans.

Monsieur Fruchet précise que le problème relève surtout des ordures ménagères qui sont déposées auprès des points de collecte d'apports volontaires et qui attirent de nombreux animaux et génèrent des nuisances olfactives. Précisément, 24 personnes ont été facturées 150 euros sur le dernier trimestre, mais cela reste insuffisant.

Madame Besse rejoint le propos de Monsieur Fruchet. De nombreux mails sont reçus par la collectivité. Ce sujet pollue certaines de ses réunions. Elle pense que les expériences d'autres collectivités pourraient être intéressantes et utiles. La CC des Herbiers a mis en place une brigade verte qui ouvre les sacs pour identifier le contrevenant et pour lui appliquer une amende. Un atelier pourrait être proposé.

Monsieur Grasset encourage les collectivités à transmettre à Trivalis, des photographies explicites pour les utiliser dans les supports de communication pour éveiller les consciences.

Madame Besse ajoute que l'été, les bestioles envahissent ces dépôts, sans parler des odeurs. Les riverains sont en colère.

Monsieur Calonnec précise que cette thématique est abordée lors des réunions trimestrielles des techniciens des EPCI. Il semble intéressant de croiser technique et communication autour d'un groupe de travail.

Monsieur Mallard indique que sur son territoire, les élus ont convié un intervenant lors d'une réunion afin d'être informés de la réglementation. La difficulté pour faire appliquer ces règles se situe au niveau de la préfecture. Il pense que le groupe de travail doit aller jusqu'à la rencontre des services de gendarmerie / police et des services préfectoraux pour que les contraventions aboutissent vraiment. Un travail de fond doit être engagé dans ce sens.

Monsieur Grasset propose que la question de la réglementation soit étudiée avant la mise en place du groupe de travail.

## **4-3 Actions de communication départementales**

### **4-3-1 Sondage/comportement éco-responsable des Vendéens**

Du 11 au 18 décembre, l'institut de sondage Cohda de Bordeaux sonde 400 Vendéens par téléphone sur leur attitude, leur comportement vis-à-vis de leurs déchets, de leurs actes de consommation. La durée du sondage est d'environ 10 minutes. Le questionnaire est séquencé en plusieurs parties :

- Introduction (objet et commanditaire de l'étude)
- Sensibilité aux actions écoresponsables
- Les achats et mode de consommation
- La consommation d'eau
- Questions finales (aide au tri des résultats).

Cohda présentera son rapport d'études le 14 janvier prochain. Ainsi, tous les éléments utiles à la conception de l'action de communication départementale, prévue en 2021, seront disponibles à temps. Le questionnaire est à disposition des membres du comité syndical qui le souhaitent.



### 4-3-1 Sondage

#### 4 thématiques de questions

##### La sensibilité aux actions écoresponsables

Ex : quelles sont les actions ou démarches écoresponsables que vous menez par rapport à votre production de déchets ?

##### Le tri de manière générale

Ex : que faites-vous de vos déchets végétaux, tontes de gazon, tailles de haies, pelouses, etc. ?

##### Les achats et modes de consommation

Ex : à quelle fréquence vous recourez à l'achat en vrac pour les produits secs ?

##### La consommation d'eau

Ex : à quelle fréquence vous privilégiez la douche au bain ?

➤ Questionnaire à disposition



Monsieur Grasset souligne les questions sur l'eau posées lors de ce questionnaire. Cet ajout fait suite aux échanges entre les trois présidents des syndicats (SyDEV, Vendée Eau, Trivalis).

#### ► Pour information

## 4-4 Propositions de la commission

### 4-4-1 Dématérialisation des informations syndicales à la demande

Chaque séance syndicale (bureau et comité syndical) fait l'objet d'un dossier de réunion auquel est joint des annexes, des délibérations, etc. À l'heure de la nécessaire réduction des déchets de toute sorte, les membres de la commission Communication-Événements-Prévention formulent une proposition au comité syndical à propos du dossier de réunion : à la demande. A réception de la convocation, l'élu devra indiquer, par retour, auprès du secrétariat de l'Administration Générale, qu'il souhaite une version papier.

Sans indication, l'élu accepte la version numérique et participe à la séance à l'aide de son propre équipement (ordinateur portable, tablette). Le lieu de dépôt, des fichiers numériques, ou les liens de téléchargement seront indiqués préalablement aux séances.

► **Le comité syndical décide que sauf demande explicite de l'élu, les dossiers de réunion et ses annexes ne seront plus édités.**

La carte de vœux qui sera envoyée début 2021 aux « abonnés » du syndicat départemental est diffusée en séance.

Monsieur Grasset félicite le service pour ce travail.

Monsieur Grasset donne la parole à Monsieur Pageaud.

## 5 – Technique

Monsieur Pageaud développe les points inscrits à l'ordre du jour.

### 5-1 PARTIE DÉCHÈTERIES

#### 5-1-1 Changement de barème Eco-Mobilier de soutiens opérationnels variables 2021

Trivalis a contracté avec la REP Mobilier permettant le développement d'une filière de récupération et de valorisation des déchets de type « mobilier » en déchèteries.

Ce flux représente un tonnage annuel de 18 710,09 tonnes en 2019. Il s'agit d'un flux représentant un impact financier important pour le Syndicat.

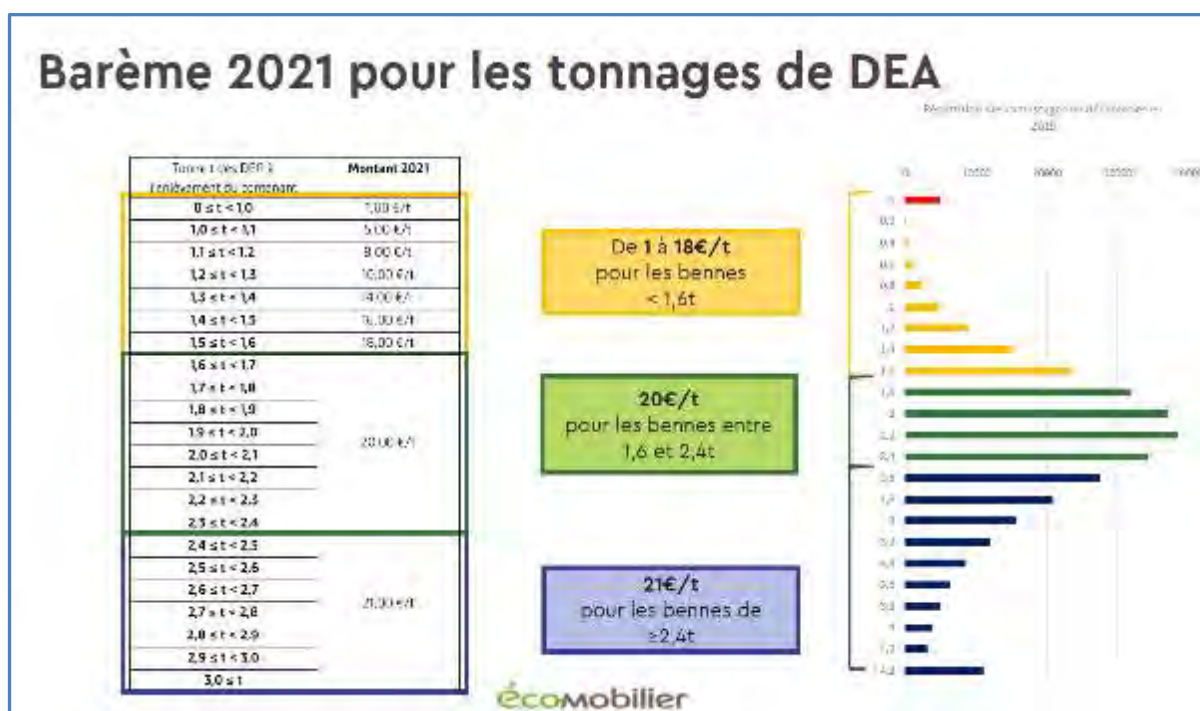
Un nouveau barème a été validé avec le comité de concertation des Représentants Nationaux pour les années 2021 et suivantes.

#### **Nouveau barème en 2021**

Le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU), conclu avec Trivalis pour la période 2019-2023, définit les soutiens fixes et variables qui lui sont versés au titre des collectes des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) réalisées sur son territoire.

Le nouveau barème, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est plus incitatif en ce sens qu'il implique une modulation du soutien versé en fonction du tonnage collecté. Celui-ci vise à optimiser le remplissage des bennes afin de réduire l'impact environnemental des collectes non optimisées et de maîtriser les coûts de collecte.

Le barème est ainsi progressif, de 1 € à 21 €/tonne en fonction du remplissage de chaque benne comme le montre le schéma, ci-dessous :



## « Les amortisseurs »

Le soutien de 20 €/tonne collectée, versé à l'enlèvement, est garanti dans les cas suivants :



## Impact prévisionnel en 2021

Par extrapolation des données 2020 avec le barème 2021, on obtient une moyenne départementale de 20,12 €/T. Il n'y aura donc pas ou peu d'impact sur les soutiens en 2021 et le niveau de performances des collectivités vendéennes est globalement très satisfaisant.

Cependant, plus de 12 % des bennes ont un poids encore inférieur au minimum de 1,6 tonnes et il y a des écarts de moyenne de densité entre les adhérents. Il sera donc important d'être vigilants [en haut de quai](#) dans les années à venir en raison d'une possible évolution à la hausse de la densité moyenne soutenue par Eco-mobilier. À titre de comparaison, 47 % des bennes ont une densité inférieure à 2,3 tonnes, poids que cible Eco-mobilier à terme.

Ce point est un des axes de travail d'ingénierie qui pourrait être engagé en 2021 avec les collectivités adhérentes dont les performances de densité sont plus faibles.

### ► Pour information

## 5-1-2 Programme d'action de communication à destination des agents de déchèteries et des usagers

[Travail co-construit entre le service technique et le service communication.](#)

### Contexte

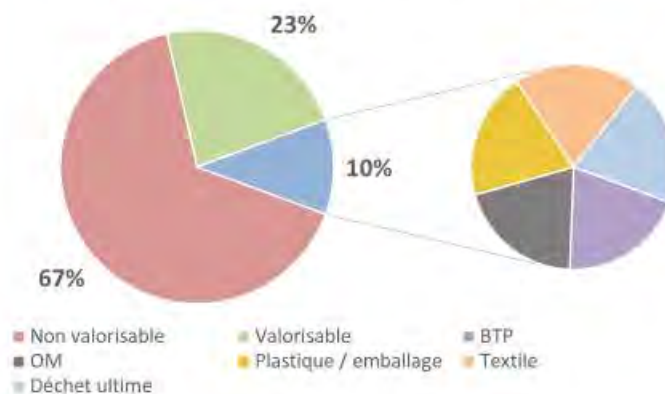
Depuis deux ans, la quantité de déchets issus des bennes de déchets ultimes augmente pour atteindre près de 38 000 tonnes en 2019 ; ce, même si les tonnages atteignent près de 50 000 tonnes il y a 10 ans. Ainsi, un projet de réduction de ce flux par une réduction de sa part valorisable a été entériné par la Commission Technique de novembre 2019 pour améliorer la qualité du tri en insistant sur la communication autour de la déchèterie.

## 5-1-2 Programme de communication à destination des agents de déchèteries et des usagers

### 5- TECHNIQUE

#### 5-1 PARTIE DECHETERIES

Rappel des résultats des caractérisations visuelles



Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- **Campagne de caractérisations visuelles :**

- 47 caractérisations permettent d'estimer que 67 % des déchets sont correctement triés et correspondent bien à des déchets non valorisables,
- En projetant les estimations sur les tonnages 2019, 12 500 tonnes de déchets pourraient être redirigés, soit vers des filières de valorisation existantes, soit vers des flux interdits en déchèteries (bouteilles de gaz, ordures ménagères, etc.).

### Répartition par catégorie des déchets issus des bennes de tout venant

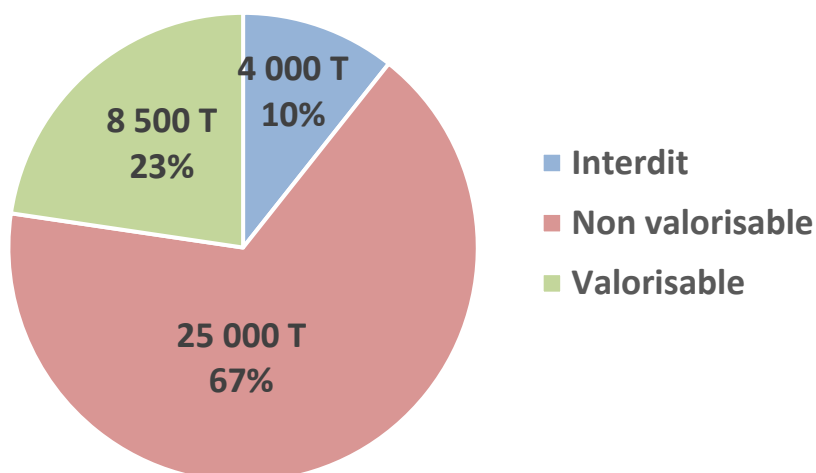


Figure 6 : Part des catégories de déchets présents dans le tout-venant sur l'année 2019



## Actions proposées

Le bureau syndical du 7 juillet 2020 a validé les actions de communication suivantes :

- Mise à jour de l'harmonisation des panneaux de déchèteries mis en place en 2012,

- Retravailler l'harmonisation des panneaux de déchèteries mis en place en 2012
  - Groupe de travail le 2 juillet avec les adhérents
  - Plusieurs propositions à disposition des adhérents (pictos, format du panneaux, etc.)
  - Style graphique commun



57

- Réalisation un guide pratique à destination des agents en complément des formations proposées par Trivalis,

- Réaliser un guide pratique à destination des agents en complément des formations proposées par Trivalis

- Harmoniser et faciliter les consignes sur le département, limiter le valorisable en déchets ultimes, améliorer l'arrivée des agents de remplacement

- Reprise du style graphique des panneaux



58

- Réalisation d'un gilet marqué haute visibilité à destination des agents,

- Distribution d'un gilet haute-visibilité

- Inscription de deux messages :

- Face, côté cœur : agent de valorisation + place où insérer une carte où inscrire un prénom
- Dos : Bonjour + smiley
- Logo : Trivalis + un logo personnalisable (collectivité / exploitant haut-de-quai)

- Recensement des besoins à venir



Un marché est en cours de rédaction. Les besoins vont être recensés par Trivalis qui s'assurera de la conception.

Monsieur Grasset souligne l'importance de poursuivre la formation des agents de valorisation.

- **Conception une communication à destination des usagers pour faciliter le rôle des agents de déchèteries :**

- o Methodologie : conférence de presse sur la déchèterie de Martinet.

Monsieur Pageaud pense que le smiley est une très bonne idée afin d'encourager le public à au moins dire bonjour.

L'ensemble de ces actions seront présentées en janvier 2021 lors d'une conférence de presse destinée à faciliter et à mettre en valeur le rôle crucial des agents de déchèteries.

- Concevoir une communication à destination des usagers pour faciliter le rôle des agents de déchèteries
  - Respecter et valoriser le rôle de l'agent
  - Faciliter le travail de l'agent au quotidien
  - Appliquer les consignes par les usagers, ouverture des sacs
  - Limiter le valorisable en déchets ultimes



**Conférence de presse en janvier 2021  
avec remise du guide pratique et d'un gilet haute-visibilité**

50

Monsieur Grasset encourage les collectivités à interpeller le pôle déchèteries pour être accompagnées sur les projets de déchèteries envisagés.

► Pour information

## 5-2 PARTIE TRI

### 5-2-1 Démarrage des travaux à VENDÉE TRI

Trivalis a programmé au printemps 2020 la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement d'une quatrième alvéole de stockage amont des emballages,
- Amélioration du dispositif sécurité incendie du site.

Le chantier a démarré le 17 novembre dernier. À ce jour, la fin des travaux est prévue fin avril 2021, afin d'être opérationnel pour la saison 2021.

Ces travaux, outre le renforcement de la sécurisation incendie du site, permettront d'augmenter la capacité de stockage de 250 tonnes d'emballages environ dans la perspective de la gestion des flux en saison estivale.





► Pour information

## 5-3 PARTIE TRAITEMENT

### **5-3-1 Convention de remboursement entre Trivalis et la CC de l'Île de Noirmoutier pour prise en charge des travaux de sécurisation incendie de la plateforme de broyage des déchets végétaux**

Trivalis exploite le centre de transfert et la plateforme de compostage des déchets végétaux attenante sur la commune de La Guérinière.

Compte tenu du contexte insulaire et des activités salicoles alentours, les déchets verts réceptionnés sur la plateforme ne peuvent être broyés du 15 mars au 15 septembre, voire au 15 octobre de chaque année civile. Cette contrainte d'exploitation génère des risques d'incendie qui ont été mis en avant dans une étude de risques incendie, réalisée en mars 2019 par Trivalis.

Afin de limiter les risques incendie occasionnés par les contraintes d'exploitation susmentionnées, Trivalis a passé un marché public de travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets végétaux.

Ces travaux comprennent la mise en place de murs mobiles, la fourniture et la pose d'une caméra thermique. Ces travaux étant directement liés au contexte insulaire et aux activités salicoles attenantes à la plateforme, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et Trivalis se sont mis d'accord sur un remboursement d'une partie du montant des travaux par la Communauté de Communes à Trivalis.

La participation de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est fixée à 1/3 du montant TTC des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de déchets végétaux.

Le montant des travaux est estimé à 151 692,77 € HT ; soit une participation maximale de 50 564,25 € HT. Cette délibération a été soumise au bureau syndical du 8 décembre 2020.

► Pour information



### **5-3-2 Convention de remboursement entre Trivalis et la CC Sud Vendée Littoral pour prise en charge des coûts liés à l'ouverture des centres de transfert à Mouzeuil-Saint-Martin et à Angles sur certains jours fériés**

L'exploitation des centres de transfert à Mouzeuil-Saint-Martin et à Angles sur lesquels sont acheminés les déchets ménagers et assimilés collectés par le Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est confié à la société VEOLIA.

En application du contrat conclu, les centres de transfert ne sont pas ouverts les jours fériés.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral souhaite modifier ses jours de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et notamment maintenir une collecte les jours fériés à l'exception du 25 décembre, du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> mai. Ce changement permet de ne plus décaler les tournées de collecte les semaines comprenant un jour férié, et d'apporter une souplesse aux agents de collecte qui pourront travailler 5 jours ces semaines en conservant le samedi et dimanche en jours de repos.

Cette modification a une incidence technique et financière sur le marché conclu par Trivalis et nécessite la passation d'un avenant. Le prix de la prestation d'ouverture du centre de transfert un jour férié est fixé par le prestataire à 717 € HT / jour / centre de transfert, auquel s'ajoutera la révision prévue au contrat.

Il est proposé que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, qui est à l'origine de cette demande, rembourse à Trivalis le prix coûtant de cette prestation d'ouverture des centres de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin et d'Angles, durant les jours fériés.

Le montant des prestations hors révision est estimé par an à 11 472 € HT, pour 8 jours fériés.

Le prix coûtant sera remboursé pour son montant TTC.

L'opération est réalisée sur 2 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Cette délibération a été soumise au bureau syndical du 8 décembre 2020.

► **Pour information**

## **5-4 INFORMATIONS DIVERSES**

### **5-4-1 Etat d'avancement du projet de collecte séparée des biodéchets des professionnels sur le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie réalise depuis 2003 une collecte séparative des biodéchets des gros producteurs (restaurants, commerçants, etc.) générant un tonnage de 230 tonnes / an. [Objectif d'augmenter le tonnage de 50%](#).

Dans le cadre du projet départemental de réduction de la fraction organique comprise dans les ordures ménagères, la Communauté de Communes a décidé de renforcer cette collecte sur la base des 184 points de collecte suivants :

- Restauration privée = 111 établissements
- Restauration collective = 10 établissements
- Commerces alimentaires = 33 établissements
- Boulangeries = 20 établissements
- Grandes et moyennes surfaces = 10 établissements

La Communauté de Communes et Trivalis programmeront dans cette perspective les actions suivantes :

- 3 Réunions d'information à destination des gros producteurs en janvier 2021 ;
- Passage des ambassadeurs de Trivalis pour présentation et réponse au questionnaire individuel, de mi-janvier à fin février 2021 ;
- Mise en place progressive de cette extension de collecte à compter d'avril 2021.

En parallèle, Trivalis et la Communauté de Communes se renseignent sur les possibilités d'aide au financement de ce projet (bacs, camion de collecte au GNV, etc.) dans le cadre du plan de relance.

Monsieur Grasset indique que l'on est sur une compétence de la collectivité. Cela pourra servir d'exemple à d'autres territoires en dehors du rural. Par cette collecte, il est possible d'intégrer celle des crustacés. Cela évite aux restaurateurs de travailler sur une séparation des flux.

Monsieur Grasset ajoute que la mise en place de la redevance incitative sur le territoire littoral est possible comme cela a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et comme cela le sera à Challans Gois Communauté et Vendée Grand Littoral.

► Pour information

## 6 – Questions diverses

**Prochain comité syndical le 16 mars 2021**

Monsieur Grasset lève la séance et remercie les élus pour leur présence. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

**Comité syndical du 15 décembre 2020**  
**Annexe détaillée du point 2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises**  
**par délégation du comité syndical**

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du comité syndical n°D075-COS061020, en date du 6 octobre 2020, relative à la  
délégation d'attributions du comité syndical au bureau

## SOMMAIRE

### MARCHES PUBLICS

- Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2019\_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu » ..... 3
- Avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 2019\_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu » ..... 3
- Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché 2019\_M460 « Travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Tallud-Sainte-Gemme »..... 3
- Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché 2018\_M171 « Exploitation et maintenance des centres de transfert des déchets ménagers et assimilés, des plateformes de compostage de déchets végétaux et post-exploitation et maintenance des installations de stockage des déchets non dangereux appartenant à Trivalis et implantés sur le territoire de la Vendée » ..... 3
- Avenant n° 1 au marché 2018\_M378 « Prise en charge, transfert (papiers, verres, emballages, ordures ménagères), transport (emballages, ordures ménagères) et traitement (ordures ménagères) issus de la Communauté de communes du Pays de Mortagne »..... 4
- Marché 2020\_M307 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée »..... 5
- Marché 2020\_M315 « Étude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDÉE TRI – et assistance à maîtrise d'ouvrage »..... 6
- Marché 2020\_M418 « Travaux d'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers »..... 7

### COMMUNICATION-PREVENTION

- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés »..... 13
- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Location de vaisselle traditionnelle » ..... 14
- Plan de communication-prévention 2021 ..... 14

### FINANCES

- Étude préliminaire d'injection de biogaz dans les ISDND demande de subvention à l'ADEME .....9
- Évolution du Pôle Déchèteries à Trivalis : Déploiement d'ingénierie liée à l'observatoire des déchets Demande de subvention à l'ADEME.....10

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Convention de remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés.....11
- Convention de remboursement par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière.....12

### RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion service médecine préventive centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée...10

► **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 8 décembre 2020.**

### *1 – Passation d’avenants*

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

*- Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2019\_M461 « Aménagement d’un quai de transfert de déchets ménagers et d’une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu »*

Attributaire : EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST

Objet de l’avenant : Considérant le passage régulier des poids lourds sur la voie d’accès, située en partie sur le domaine de Trivalis, au centre de transfert ; l’état hydrique du sol et les préconisations du laboratoire AGIR, prestataire en charge de la mission G3 pour le compte d’EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST et la réglementation à respecter en termes d’impact sur l’environnement, d’un incendie au sein du bâtiment de transfert, il a été proposé que la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST :

- Réalise des travaux sur la voie d’accès : curage - reprofilage du fossé, mise en œuvre du réseau de collecte des eaux pluviales et de regards pour un montant global de 9 060,00 € HT
- Réalise, à coût constant, les travaux modificatifs suivants : remplacement du drainage de l’arase de terrassement initialement prévu au marché par la réalisation d’un traitement à la chaux sur 35 cm et remplacement du géotextile initialement prévu au marché, par la disposition d’une couche de matériaux grossiers de calibre 0/250,
- Réalise un merlon de protection situé entre le bâtiment de transfert et la limite du site du côté de la voie Sainte Anne afin d’éviter la propagation d’un éventuel incendie, pour un montant de 3 120,00 € HT.

*- Avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 2019\_M461 « Aménagement d’un quai de transfert de déchets ménagers et d’une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu »*

Attributaire : ANGEVIN

Objet de l’avenant : Considérant la réévaluation du besoin, il a été proposé que la société ANGEVIN remplace la faïence toute hauteur initialement prévue dans le local de caractérisation des emballages par une toile de verre peinte. Cette modification entraîne une moins-value de 1 440,07 € HT.

*- Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché 2019\_M460 « Travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l’installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Tallud-Sainte-Gemme »*

Attributaire : SODAF GÉO INDUSTRIE

Objet de l’avenant : Considérant la Prestation Supplémentaire Éventuelle 1 (PSE1) relative à la réhabilitation du collecteur biogaz. Considérant qu’afin d’optimiser la collecte du biogaz et d’anticiper la production de plus en plus importante de biogaz et la mise en place de générateurs électriques, il est conseillé d’augmenter le diamètre du collecteur principal et suite à l’avis favorable de la Commission d’appel d’offres qui s’est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30, il a été proposé que la société SODAF GEO INDUSTRIE réalise les travaux nécessaires à la modification du diamètre du collecteur pour le faire passer du diamètre 200 prévu initialement à un diamètre 315. La réalisation de ces travaux modificatifs entraîne une plus-value estimée à 35 418,00 € HT.

*- Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché 2018\_M171 « Exploitation et maintenance des centres de transfert des déchets ménagers et assimilés, des plateformes de compostage de déchets végétaux et post-exploitation et maintenance des installations de stockage des déchets non dangereux appartenant à Trivalis et implantés sur le territoire de la Vendée »*

Attributaire : GRANDJOUAN SACO

Objet de l’avenant : Considérant d’une part, que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral modifie ses jours de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en maintenant une collecte sur les jours fériés à l’exception de Noël, du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> mai et que ce changement permettrait de ne plus décaler les tournées de collecte lorsqu’une semaine est composée d’un jour férié, et qu’il apporterait une souplesse aux agents de collecte qui se verraient travailler 5 jours en gardant leur week-end et que cette modification impacte les jours d’ouverture des centres de transfert d’Angles et de Mouzeuil-Saint-Martin, afin de maintenir une continuité de service à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et que d’autre part, qu’à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les cartons des déchèteries du Sud Vendée seront vidés sur le centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin suite à l’avis favorable de la

Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30. Il a été proposé d'une part, d'ouvrir les centres de transfert d'Angles et de Mouzeuil-Saint-Martin, les jours fériés à l'exception de Noël, du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> mai pour assurer la prestation de réception des déchets ménagers de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

3- Parts proportionnelles du site de Mouzeuil-Saint-Martin (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 3.5	Forfait journalier pour l'ouverture du centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin les jours fériés	Jour	717,00 €

4- Parts proportionnelles du site d'Angles (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 4.4	Forfait journalier pour l'ouverture du centre de transfert d'Angles les jours fériés	Jour	717,00 €

D'autre part, d'assurer la réception des cartons en vrac du Sud Vendée sur le centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin, leur stockage dans la case prévue à cet effet et leur conditionnement en balles. Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

1- Parts forfaitaires mensuelles			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 1.13	Part forfaitaire mensuelle (cartons déchèterie)	Mois	2 757,62 €
TF 1.14	Part forfaitaire mensuelle GER (cartons déchèterie)	Mois	1 291,67 €

3- Parts proportionnelles du site de Mouzeuil-Saint-Martin (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 3.6	Part proportionnelle de réception, conditionnement, stockage et chargement des cartons	Tonne	10,76 €

Monsieur le Président a rappelé que le montant initial du marché avait été estimé à 1 584 069,67 € HT sur la durée totale du marché et que le présent avenant est estimé à 135 192,96 € HT.

*- Avenant n° 1 au marché 2018\_M378 « Prise en charge, transfert (papiers, verres, emballages, ordures ménagères), transport (emballages, ordures ménagères) et traitement (ordures ménagères) issus de la Communauté de communes du Pays de Mortagne »*

**Attributaire :** GRANDJOUAN SACO

**Objet de l'avenant :** Considérant que le présent marché a été lancé pour externaliser la prise en charge des déchets (Ordures Ménagères, Papier et Verre) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et limiter au maximum le transport de ces déchets en bennes de collecte, ceci dans l'attente de la mise en service du centre de transfert de La Boissière de Montaigu, que le centre de transfert de la Boissière de Montaigu ne sera opérationnel qu'au second trimestre 2021 et que les ordures ménagères sont actuellement envoyées soit vers l'incinérateur ALCEA soit vers l'ISDND de la Poitevineière mais que Trivalis se doit de maintenir un tonnage suffisant et de garantir les performances des TMB lui appartenant suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30, il a été proposé d'une part, de prolonger la durée du marché jusqu'à la mise en service du centre de transfert de la Boissière de Montaigu (durée prévisionnelle de la prolongation : 4 mois) et d'autre part, de modifier les exutoires pour les ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Mortagne en envoyant tout ou partie de celles-ci vers le TMB de Trivalandes (prioritaire), le TMB de Trivalonne (secondaire) ainsi que l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme (minoritaire). Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

1- OM de la CC du Pays de Mortagne			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
1.11	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à Trivalandes)	Tonne	27,68
1.12	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à Trivalonne)	Tonne	27,69
1.13	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à l'ISDND de Tallud St Gemme)	Tonne	16,73

Monsieur le Président a rappelé que le montant initial du marché avait été estimé à 478 255,00 € HT sur la durée totale du marché et que le présent avenant est estimé à 34 713,50 € HT.

## 2 – Autorisation de signature de marchés publics

*- Marché 2020\_M307 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée »*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau.

Monsieur le Président indique aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la mise à disposition de contenants, au transport et au traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, de prestations de services, conclu sans minimum ni maximum, en valeur ou en quantité et s'exécutant au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande. Il ajoute que la durée du marché est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

A la date limite de remise des propositions fixée au 6 novembre 2020 à 12h00, seule l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT a remis une offre de base et une offre variante, en groupement avec TRANSPORTS BRANGEON

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30 pour l'attribution du marché.

Après analyse, la Commission d'appel d'offres propose de déclarer l'offre de base du groupement inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique car son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché et l'offre variante irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.

Considérant la proposition de la Commission d'appel d'offres pour le marché.



Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Déclarer l'offre de base du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, et l'offre variante du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.
- Autoriser le Président à relancer le marché selon la procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Déclare l'offre de base du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, et l'offre variante du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.**
- **Autorise le Président à relancer le marché selon la procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique.**

*- Marché 2020\_M315 « Étude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDÉE TRI – et assistance à maîtrise d'ouvrage »*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDÉE TRI – et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché non alloti à tranches :

- Tranche ferme pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental
- Tranche optionnelle relative à l'assistance au Maître d'ouvrage dans la rédaction et le suivi du marché global de performance

Monsieur le Président ajoute que la durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à l'achèvement total de la phase 4 de la tranche ferme ou jusqu'à l'achèvement total de la mission 9 de la tranche optionnelle si celle-ci est affermie.

A la date limite de remise des propositions fixée au 10 novembre 2020 à 12h00, six entreprises ont remis une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	ARTELIA
2	INDDIGO en groupement avec ERGONEA
3	ANTEA en groupement avec Me LAFAY
4	TRIDENT SERVICE en groupement avec BRG & Avocats
5	SAGE ENGINEERING en groupement avec PARME Avocats et AT&E
7	SETEC ENVIRONNEMENT en groupement avec FINANCE CONSULT

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30 pour l'attribution du marché.

Après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Montant contractuel (tranche ferme + tranche optionnelle)
1	ARTELIA	249 100,00 € HT

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres pour le marché.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Autoriser le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,**
- **Autorise le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à sa notification,**

*- Marché 2020\_M418 « Travaux d'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé en août 2020, un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique et qu'il était alloué comme suit :

- Lot 1 : Terrassement - VRD - Espaces verts - Cuve – Signalétique
- Lot 2 : Gros Œuvre – Charpente – Bardage - Couverture - Etanchéité - Partitions - Carrelage – Faïence
- Lot 3 : Ensemble Portes Industrielles – Serrurerie
- Lot 4 : Electricité : Courant fort – Courant faible
- Lot 5 : Défense incendie - Plomberie – CVC
- Lot 6 : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers

Monsieur le Président rappelle que seuls les lots 1 à 4 ont été attribués par le Bureau syndical en date du 13 octobre 2020 et qu'aucune offre n'avait été remise pour les lots 5 et 6. La présente consultation concerne donc la relance de ces deux lots selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP). Le marché est décomposé en deux lots comme suit :

- Lot 1-(05) : Défense incendie - Plomberie – CVC
- Lot 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers

Monsieur le Président ajoute que le lot 1-(05) comporte une variante exigée au sens de prestation supplémentaire éventuelle, relative à la fourniture, la pose et l'intégration au SSI d'équipements complémentaires de détection et de protection incendie.

Monsieur le Président indique que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

A la date limite de remise des propositions fixée au 09 novembre 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1-(05) : Défense incendie - Plomberie – CVC	2	VFE
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUCHEAU

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que l'attribution du lot 1-(05) est reportée dans la mesure où ce lot va faire l'objet d'une phase de négociation. Il ajoute ensuite que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08 décembre 2020 à 8h30 a émis un avis sur l'attribution du seul lot 2-(06) de ce marché et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation.

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUCHEAU	1

Considérant que le candidat remplit les conditions de participation,

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du marché,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre la candidature remise dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres
- Attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Montant total contractuel
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUCHEAU	11 882,69 € HT

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet la candidature remise dans le cadre de la présente procédure,
- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribue le lot n° 2-(06) au soumissionnaire classé en 1<sup>ère</sup> position, pour le montant total contractuel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à sa notification.

### 3 – Autres décisions

#### - Étude préliminaire d'injection de biogaz dans les ISDND demande de subvention à l'ADEME

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant le souhait de Trivalis de valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz

Considérant que le montant prévisionnel du projet est évalué à 25 900 € HT.

Considérant que l'Ademe est susceptible de soutenir financièrement cette étude.

Monsieur le Président expose aux membres du bureau le projet.

Le biogaz produit dans les alvéoles de déchets est actuellement collecté puis brûlé en torchère.

Dans une démarche de développement des énergies renouvelables et à la suite de la parution de l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite dans les ISDND, le syndicat prévoit d'installer trois moteurs pour valoriser le biogaz en cogénération.

L'électricité issue des moteurs est injectée directement sur le réseau Enedis.

L'énergie thermique produite par la combustion du biogaz peut être utilisée pour assurer le chauffage de bâtiments ou produire de l'eau chaude sanitaire.

Or, il n'existe actuellement aucun besoin énergétique situé à proximité des installations de stockage et qui justifie la récupération de cette chaleur. En vue de valoriser cette énergie renouvelable, le groupement formé par WEPO et EXIT ENERGIE propose, d'une part de valider la faisabilité technico-économique du projet, d'autre part de mener une campagne de recherche d'exutoires.

Dans ce contexte, Trivalis envisage de porter une étude de faisabilité pour valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz en cogénération

- o Collecte des données relatives aux gisements de chaleur et leur évolution dans le temps
- o Etat des lieux des conditions d'implantation pour un consommateur : foncier, contexte réglementaire et disponibilité en eau, gaz et électricité
- o Identification de quatre profils de consommateurs
- o Choix et dimensionnement des équipements de récupération, distribution, stockage et captage du CO2
- o Bilan énergétique et taux de couverture du biogaz pour quatre projets type
- o Bilan économique de l'opération de valorisation de chaleur
- o Synthèse des opportunités et limites des gisements de chaleur - Etude technico-économique d'un scénario de valorisation du biogaz sans cogénération - Campagne de recherche d'exutoires pour valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz
- o Compilation des éléments clés et rédaction d'une fiche de synthèse par secteur d'activité
- o Animation de la campagne de recherche d'exutoires
- o « Reporting » de l'ensemble des actions de promotion réalisées par le groupement

Le périmètre de la mission comprend les deux installations de stockage de déchets non dangereux : Tallud Sainte-Gemme (mise en service en 2006) et Sainte-Flaive-des-Loups (mise en service en 2011).

Monsieur le Président rappelle que l'ADEME est susceptible de soutenir financièrement ce type d'étude.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du bureau sont invités à délibérer pour :

- Autoriser le Président à adresser une demande de soutien financier de l'établissement public,
- Autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Arès en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à adresser une demande de soutien financier de l'établissement public,**
- **Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

#### *- Évolution du Pôle Déchèteries à Trivalis : Déploiement d'ingénierie liée à l'observatoire des déchets Demande de subvention à l'ADEME*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président présente le contexte et les objectifs recherchés :

- Améliorer et optimiser le haut-de-quai/bas-de-quai
- Créer un Bureau d'Assistance-Ingénierie
- Développer une base de données

Ces objectifs requièrent des moyens supplémentaires sur 3 ans.

Le coût est évalué à 261 000 € (87 000 €/an)

Dans ce cadre, L'ADEME est susceptible de soutenir ce projet.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du bureau sont invités à délibérer pour :

Charger le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,  
Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**Arès en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Charge le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

#### *- Adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée*

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu la délibération du comité syndical n°D075-COS061020 en date du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions accordées au bureau,

Vu la délibération D214-BUR091214 en date du 9 décembre 2014 autorisant la signature d'une convention pluriannuelle pour l'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir, annexée à la présente délibération,

Considérant que Trivalis est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Considérant que la convention signée en date du 9 décembre 2014 arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Considérant qu'il est proposé de renouveler l'adhésion de Trivalis au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'adhésion du syndicat au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante d'adhésion au service de médecine préventive, selon le projet annexé à la délibération, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve l'adhésion du syndicat au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante d'adhésion au service de médecine préventive, selon le projet annexé à la délibération, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

*- Convention de remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, y compris le transport du dernier point de collecte jusqu'aux centres de transfert indiqués par Trivalis, et que le syndicat Trivalis a en charge leur traitement comprenant le transfert, le transport, la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Considérant que pour exercer sa compétence, Trivalis confie l'exploitation des centres de transfert à des prestataires privés par marchés publics.

Considérant que l'exploitation des centres de transfert de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles sur lesquels sont acheminés les déchets ménagers et assimilés collectés par le Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est confié à un prestataire privé via le marché public n°2018-M171, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

Considérant qu'en application du contrat conclu, les centres de transfert ne sont pas ouverts les jours fériés.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral souhaite modifier ses jours de collecte à partir du 1er janvier 2021, et notamment maintenir une collecte les jours fériés à l'exception du 25 décembre, du 1er janvier et du 1er mai. Ce changement permet de ne plus décaler les tournées de collecte les semaines comprenant un jour férié, et d'apporter une souplesse aux agents de collecte qui pourront travailler 5 jours ces semaines en conservant le samedi et dimanche en jours de repos.

Considérant que cette modification a une incidence technique et financière sur le marché public conclu par Trivalis et nécessite la passation d'un avenant. Le prix de la prestation d'ouverture du centre de transfert un jour férié est fixé par le prestataire à 717 € HT / jour / centre de transfert, auquel s'ajoutera la révision prévue au contrat.

Considérant qu'il est proposé que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui est à l'origine de cette demande rembourse à Trivalis le prix coûtant de cette prestation d'ouverture des centres de transfert de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles, durant les jours fériés.

Considérant que le remboursement des frais s'effectuera au semestre et jusqu'au terme du contrat en cours, à savoir le 31 décembre 2022, au prix coûtant du service, estimé à 11 472 € HT / an, pour 8 jours fériés, auxquels s'ajoutera la révision prévue au marché.



Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver le remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés,
- Autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve le remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés,**
- **Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.**

*- Convention de remboursement par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, y compris le transport du dernier point de collecte jusqu'aux centres de transfert indiqués par Trivalis, et que le syndicat Trivalis a en charge leur traitement comprenant le transfert, le transport, la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Considérant que dans le cadre de l'exercice de cette compétence, Trivalis exploite par marché public le centre de transfert et la plateforme de compostage des déchets végétaux attenante. Ces deux outils de traitement sont situés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Considérant que compte tenu du contexte insulaire et des activités salicoles alentours, les déchets verts réceptionnés sur la plateforme ne peuvent être broyés du 15 mars au 15 septembre, voire au 15 octobre, de chaque année civile. Cette contrainte d'exploitation génère des risques d'incendie qui ont été mis en avant dans l'étude de risques incendie réalisée en mars 2019 par le syndicat Trivalis. Des préconisations ont d'ailleurs été formulées dans le cadre de cette étude.

Considérant qu'afin de limiter les risques incendie occasionnées par les contraintes d'exploitation qui résultent du contexte insulaire et des activités salicoles liées, Trivalis a passé un marché public de travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets végétaux.

Considérant que ces travaux d'un montant de 151 692.77 € HT comprennent la mise en place de murs mobiles, la fourniture et la pose d'une caméra thermique.

Considérant que ces travaux sont directement liés au contexte insulaire et aux activités salicoles attenantes à la plateforme, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et Trivalis se sont mis d'accord sur un remboursement d'une partie du montant des travaux par la Communauté de Communes à Trivalis.

Considérant que la participation de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est fixée à 1/3 du montant TTC des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de déchets végétaux.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 151 692.77 € HT ; soit une participation maximale de 50 564.25 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver le remboursement par la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière,
- Autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.



**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve le remboursement par la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière,**
- **Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.**

*- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés »*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D012-BUR090117 du 9 janvier 2017 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Vu la délibération D001-BUR150119 du 15 janvier 2019 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2021 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organismes.

Considérant que dans le cadre du « Tri est de La Fête », Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière à l'achat de gobelets réutilisables personnalisés, non porteurs de date, plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile et conditionnée par la mise en place du logo de Trivalis sur le visuel imprimé du gobelet.

La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fourni par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à l'utilisation des gobelets par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,
- Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,**
- **Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.**

*- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Location de vaisselle traditionnelle »*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D181-BUR121217 du 12 décembre 2017 relative à l'accord de subvention « Accord subvention – Le Tri est de La Fête »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2021 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organismes.

Considérant que dans le cadre du « Tri est de La Fête », Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets et dans le développement du tri des déchets recyclables lors de leur manifestation.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile.

Le Président propose que cette aide soit réservée aux organisateurs faisant appel à la location de vaisselle traditionnelle, pour éviter un déchet, celui de la vaisselle biodégradable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fourni par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à la mise en place effective du dispositif de tri par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,
- Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,**
- Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.**

*- Plan de communication-prévention 2021*

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L541-1 I 1°,

Considérant que la politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.

Considérant que parmi ses objectifs, il est prévu de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, notamment en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Considérant que Trivalis est un syndicat mixte départemental compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que pour atteindre les objectifs définis par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, Trivalis met en place des actions de communication et de prévention destinées notamment à la réduction des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que la commission Communication-Événements-Prévention de Trivalis s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour formuler des propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 du syndicat, et dont les axes stratégiques proposés sont :

- Sensibiliser à la préservation de la planète,
- Mieux trier et réduire les déchets,
- Pour des rassemblements vertueux,
- Développer le réemploi,
- Faire des végétaux et des biodéchets, des ressources,
- Renforcer la notoriété.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 formulées par la commission Communication-Événements-Prévention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver les axes stratégiques du Plan de communication-prévention 2021,
- Approuver les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 et autoriser leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- Approuve les axes stratégiques du Plan de communication-prévention 2021,**
- Approuve les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 et autorise leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.**

## QUAND ?



Interdiction des produits à usage unique et de la vaisselle jetable composée entièrement de plastique, et qui n'a pas la fonction d'emballage\* :

- > Gobelets et verres
- > Assiettes
- > Cotons tiges

\* Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il existe des exemptions pour certains produits jusqu'en 2021 :

- la vaisselle plastique qui a une vocation d'emballage (exemple : le gobelet en plastique qui sort plein de la machine à café).
- les produits biosourcés et compostables à domicile (label OK Compost Home).



Interdiction des produits à usage unique et de la vaisselle jetable composée entièrement de plastique dont celle qui a la fonction d'emballage :

- > Couverts
- > Pailles
- > Touillettes
- > Piques à steak
- > Confettis en plastique
- > Couvercles des gobelets à emporter
- > Tous gobelets, verres et assiettes jetables y compris ceux comportant un film plastique
- > Contenants ou récipients en polystyrène expansé (types boîtes, saladiers, pots à glace)
- > Tiges de support pour ballon
- > Tous les objets en plastique oxodégradable



Extension de l'interdiction à de nouveaux produits en plastique à usage unique :

- > Emballages en plastique contenant moins de 1,5 kg de fruits et légumes non transformés
- > Jouets en plastique distribués gratuitement dans les menus destinés aux enfants



Obligation pour les établissements de restauration de servir les repas pris sur place avec de la vaisselle réutilisable



**Fin de tous les plastiques à usage unique**

## ASTUCE

L'impression et la distribution de tickets de caisse dans les commerces ne sont pas systématiques.

Lors du passage en caisse, il vous suffit simplement de poser la question :

**« Souhaitez-vous un ticket ? »**



## QUI PEUT M'AIDER ?

Trivalis, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sont à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche environnementale.

 **Trivalis**  
ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS



## MON COMMERÇANT ZÉRO DÉCHET

Les animateurs de Trivalis et les bénévoles de Zero Waste Vendée vont à votre rencontre, dans votre commerce, pour vous accompagner dans le développement de solutions zéro déchet.



BIENTÔT

# Guide d'informations VERS LA FIN DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la fin progressive de **TOUS** les emballages plastique à usage unique d'ici 2040.

## LES ALTERNATIVES DURABLES



### Acceptez les contenants de vos clients

Afin de limiter les emballages jetables, vous pouvez directement servir vos clients dans leurs contenants (bocal, boîte, ...). Vous devez disposer pour cela d'une balance pour les tarer.

“ Nous avons un autocollant qui indique à nos clients que nous acceptons leurs contenants. C'est donc tout naturellement que nous les remplissons avec leurs repas à emporter ou bien leurs restes quand ils déjeunent sur place. **Laure Guérin du restaurant La soupe aux cailloux à La Roche-sur-Yon** ”



L'article L 120-1 de la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 précise que tout consommateur peut demander à être servi dans son propre contenant dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté au produit acheté. Le commerçant peut refuser le service si le contenant proposé est manifestement sale ou inadapté.



### Proposez des emballages durables consignés

Laissez le choix à votre clientèle entre les emballages jetables habituels et des emballages réemployables que vous mettez à disposition et récupérez après usage. Ce système de consigne pour réemploi nécessite que vous vous munissiez d'un stock d'emballages réutilisables (boîtes, bocaux, bouteilles, ...). Afin de vous assurer de leur retour, vous pouvez instaurer une consigne.

“ Nous proposons un système de consigne sous forme de 5% de remise sur la prochaine commande de nos clients. Nous avons un très bon taux de retour sur tous nos bocaux. **Sébastien Bocquier du Comptoir à Bocaux à Saint-Jean-de-Monts** ”



L'association **Bout à Bout**, en partenariat avec **Trivalis**, propose aux producteurs de vin, bière ou jus et aux distributeurs locaux un dispositif régional qui comprend un système logistique clé en main comprenant le stockage, le transport et le lavage des bouteilles.



### Utilisez de la vaisselle de seconde main

Pour les repas consommés sur place par vos clients, vous pouvez préférer de la vaisselle traditionnelle à de la vaisselle jetable. Et pour aller plus loin dans votre démarche environnementale, vous pouvez chiner de la vaisselle de seconde main en recyclerie. Ce type de vaisselle, souvent dépareillée, attirera l'attention de vos clients et permettra l'évolution de leurs habitudes de consommation.



Il n'y a pas d'obligation spécifique liée à l'utilisation de vaisselle de seconde main. Le procédé de lavage est le même que pour le nettoyage de vaisselle ou d'ustensiles de cuisine neuf. La vaisselle doit être propres et en bon état.

“ Pour réduire l'utilisation de vaisselle jetable nous sommes allés chiner de la vaisselle traditionnelle en recyclerie. Nos clients qui se restaurent sur place mangent dans des assiettes et avec des couverts de seconde main ! **Dominique Potier de La Boulangerie Potier à La Roche-sur-Yon** ”

# 10 RECYCLERIES EN VENDEE où acheter de la vaisselle issue du réemploi

- Ecocyclerie Recyc'la Vie** > Soullans **C**
- Ecocyclerie Yonnaise** > La Roche-sur-Yon **E**
- Emmaüs** > Essarts-en-Bocage **D** | Vairé **G** | Saint-Michel-le-Cloucq **J**
- La Recyclerie Vendéenne** > Beaulieu-sous-La-Roche **F**
- La Recyclerie de Vendée Grand Littoral** > Talmont-Saint-Hilaire **H**
- La Ressourcerie Culturelle** > Saint-Hilaire-de-Loulay **A**
- La Valorétrie** > Boufféré **B**
- Le Tri Porteur** > Fontenay-le-Comte **I**



### Questionnez vos clients pour éviter les déchets superflus

Plutôt que de donner systématiquement un sac en papier ou en plastique réutilisable, demandez à vos clients s'ils en ont besoin. Faites de même pour les couverts jetables, les tickets de caisse, les fruits et légumes peu fragiles. Ils prendront conscience du déchet et l'éviteront peut-être.



### Développez l'offre de produits en vrac

Proposez à votre clientèle une gamme de produits en vrac (céréales, huiles, produits d'entretien, ...). Cela limite également le gaspillage car votre client a la possibilité de se servir la juste quantité à l'aide des distributeurs, pompes, tireuses.



### Fidélisez vos clients vertueux

Pour inciter vos clients à apporter leurs propres contenants (bocal, boîte, sac à vrac, ...), et éviter de leur fournir un emballage, vous pouvez leur faire une réduction. Un système de carte de fidélité offrant une réduction ou un produit au bout de plusieurs achats sans emballage jetable est également possible.

“ Nous avons une carte de fidélité zéro emballage dans notre boulangerie. Les clients jouent le jeu et prennent l'habitude de dire non lorsque l'on propose un emballage. Chaque passage compte ! Une fois la carte remplie de gestes vertueux, nous les récompensons avec une viennoiserie ou une pâtisserie. **Sophie Gouraud de la boulangerie L'Atelier du Pain à Chanverrie** ”



### Réutilisez les emballages de vos fournisseurs

Sollicitez auprès de vos fournisseurs des emballages durables et consignés notamment pour le transport de vos marchandises (caisses, palettes, cartons, ...). Et lorsque l'emballage réutilisable n'est pas possible, vous pouvez peut-être vous tourner vers du plus grand conditionnement.